

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**  
\*\*\*\*\*



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**  
\*\*\*\*\*

# **STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE 2022-2030**

**Janvier 2023**

## TABLE DE MATIERE

|   |           |
|---|-----------|
| TABLE DE MATIERE .....  | I         |
| LISTE DES TABLEAUX.....   | IV        |
| LISTE DES FIGURES ET GRAPHES .....  | V         |
| SIGLES ET ABREVIATIONS .....  | VI        |
| RESUME.....   | X         |
| INTRODUCTION.....   | 1         |
| <b>CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE LA FILIERE RIZ AU CAMEROUN .....</b>                | <b>5</b>  |
| BILAN DE LA SNDR 2008-2018.....   | 6         |
| Situation de l'offre .....  | 6         |
| Situation de la demande .....   | 7         |
| Organisation de la filière .....  | 8         |
| Les acteurs institutionnels .....   | 8         |
| Les acteurs directs .....   | 10        |
| Les acteurs indirects .....   | 11        |
| ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA CHAINE DE VALEUR DE LA FILIÈRE RIZICOLE.....                             | 12        |
| Analyse Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces (FFOM).....  | 12        |
| Leçons tirées de la mise en œuvre de la SNDR 1.....   | 16        |
| Principaux défis à relever .....  | 17        |
| <b>CHAPITRE II : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SDR 2022 – 2030 .....</b>                          | <b>19</b> |
| FONDEMENTS POLITIQUES ET STRATEGIQUES.....  | 20        |
| Le document de Vision 2035 .....  | 20        |
| La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).....                                      | 20        |
| La Stratégie Développement du Secteur Rural (SDSR/PNIA) 2020-2030 .....                             | 21        |
| Le Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation ..... | 21        |
| Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) .....                | 22        |
| La Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) .....                        | 22        |
| PRINCIPES ET APPROCHES .....  | 22        |
| VISION.....   | 23        |
| Objectifs et Axes de la SDR 2022-2030 .....   | 23        |
| Objectifs de la SDR 2022-2030.....  | 23        |
| Axes de la SDR 2022-2030 .....  | 24        |
| CADRE DE RÉSULTATS DE LA SDR 2022 – 2030 .....  | 25        |
| <b>CHAPITRE III : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES.....</b>   | <b>29</b> |
| OBJECTIFS QUANTITATIFS.....   | 30        |
| Objectifs de production de riz .....  | 30        |
| Objectifs de production de semences.....  | 30        |
| <b>AXE N°1 : ACCROISSEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE .....</b>                 | <b>31</b> |
| Action 1.1 : Amélioration de l'accès aux semences.....  | 31        |
| Activité 1.1.1 : Maintenance des ressources génétiques.....   | 31        |
| Activité 1.1.2 : Production et distribution des semences de qualité .....                           | 32        |
| Activité 1.1.3 : Contrôle permanent de la qualité.....  | 32        |
| Action 1.2 : Appui à l'amélioration de la production .....  | 32        |
| Activité 1.2.1 : Approvisionnement en engrais ; .....   | 33        |
| Activité 1.2.2 : Protection phytosanitaire et lutte contre les ravageurs .....                      | 33        |
| Activité 1.2.3 : Appui conseil et vulgarisation .....   | 33        |
| Activité 1.2.4 : Accompagnement des moyennes et grandes exploitations agricoles .....               | 34        |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>AXE N°2 : AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES DE L'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTIONS ET AUX MARCHES DANS LES ZONES A FORT POTENTIEL RIZICOLE .....</b>                                     | <b>34</b> |
| Action 2.1. : Développement, gestion des infrastructures et ressources de production .....   | 34        |
| Activité 2.1.1 : Désenclavement des bassins rizicoles.....   | 34        |
| Activité 2.1.2 : Formulation d'un plan de valorisation des bassins de production rizicole .....  | 35        |
| Activité 2.1.3 : Réhabilitation, amélioration et aménagement des périmètres hydroagricoles .....   | 35        |
| Action 2.2 : Post-récolte et commercialisation du riz .....  | 36        |
| Activité 2.2.1 : Appui à la réalisation des opérations post récoltes .....   | 36        |
| Activité 2.2.2 : Appui au stockage.....  | 36        |
| Activité 2.2.3 : Appui à la transformation .....   | 36        |
| Activité 2.2.4 : Appui à la commercialisation.....   | 36        |
| <b>AXE N°3 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION DE LA FILIERE RIZICOLE POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUTRES CHOCS. ....</b>                         | <b>37</b> |
| Action 3.1 : Formulation d'un Plan Directeur pour la gestion des ressources en terres et en eau .....  | 37        |
| Activité 3.1.1 : Gestion des ressources en terres.....   | 37        |
| Activité 3.1.2 : Gestion des ressources en eau .....   | 37        |
| Action 3.2 : Renforcement de la résilience des systèmes de production rizicoles .....  | 38        |
| Activité 3.2.1 : Gestion durable de la fertilité des sols.....   | 38        |
| Activité 3.2.2 : Utilisation de l'information climatique .....   | 38        |
| à la mise à jour régulière du calendrier agricole. Activité 3.2.3 : Promotion de la riziculture climato-intelligente ....  | 39        |
| <b>AXE N°4 : GOUVERNANCE DANS LA SDR.....</b>  | <b>39</b> |
| Action 4.1 : Coordination et suivi et évaluation des interventions.....  | 39        |
| Activité 4.1.1 : Mise en place d'un cadre institutionnel efficace et efficient de la filière riz.....  | 40        |
| Activité 4.1.2 : Élaboration d'un cadre réglementaire sur la politique de commercialisation du riz .....   | 40        |
| Activité 4.1.3 : Mise en place d'un cadre de financement incitatif de la filière riz .....   | 40        |
| Activité 4.1.4 : Renforcement des capacités des acteurs (État, OPA, ONG etc.).....   | 40        |
| Activité 4.1.5 : Mise en place d'une plateforme digitale de suivi et gestion de la filière.....  | 41        |
| Action 4.2 : Amélioration de l'attractivité de la filière pour le secteur privé.....   | 41        |
| Activité 4.2.1 : Renforcement du cadre règlementaire régissant l'activité semencière .....   | 41        |
| Activité 4.2.2 : Facilitation de l'accès du riz local aux marchés domestique et sous régional .....  | 41        |
| Activité 4.2.3 : Amélioration de l'accès des privés aux facteurs de production (terre, eau).....   | 41        |
| Action 4.3 : Renforcement de la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale .....   | 41        |
| Activité 4.3.1 : Mise en place d'un cadre institutionnel de coordination favorable à la création, au développement et au suivi de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux ..... | 42        |
| Activité 4.3.2 : Développer des curricula de formation sur la filière riz à différents niveaux et sur différents maillons .....  | 42        |
| <b>CHAPITRE IV : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION .....</b>  | <b>43</b> |
| STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET DE MISE EN ŒUVRE .....   | 44        |
| ZONES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES .....   | 44        |
| RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION .....   | 45        |
| <b>CHAPITRE V : COUTS ET FINANCEMENT DE LA SDR 2022-2030 .....</b>   | <b>46</b> |
| ÉVALUATION DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE .....  | 47        |
| INVENTAIRE DES FINANCEMENTS EN COURS OU ACQUIS.....  | 48        |
| ÉVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS).....  | 51        |
| RENTABILITE POTENTIELLE DE LA SDR 2022/2030 .....  | 51        |
| <b>ANNEXES.....</b>  | <b>IX</b> |
| ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE DÉTAILLÉ .....  | IX        |
| ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ .....  | XI        |
| ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DESAGREGÉE SELON LE SYSTEME DE PRODUCTION ET PAR RENDEMENT (RIZ IRRIGUE, RIZ PLUVIALE DE BAS FOND, RIZ PLUVIAL DE PLATEAUX) .....                    | XIII      |

ANNEXE 4 : BESOINS EN INTRANTS.....XIV  
ANNEXE 5 : COUTS DETAILLES .....XVI  
ANNEXE 6 : ZONE DE PRODUCTION DU RIZ AU CAMEROUN .....IX  
**BIBLIOGRAPHIE..... XII**

## LISTE DES TABLEAUX

|  |      |
|--|------|
| <i>TABLEAU 1: ESTIMATION PREVISIONNELLE DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE EN RIZ</i> .....   | 7    |
| <i>TABLEAU 2: ANALYSE DES FFOM DE LA FILIERE RIZICULTURE</i> .....   | 13   |
| <i>TABLEAU 3:RECAPITULATIF DES PROJECTIONS DE PRODUCTIONS ET DES BESOINS DE CONSOMMATION</i> .....   | 30   |
| <i>TABLEAU 4:PROJECTIONS DE LA CONTRIBUTION PAR ECOLOGIE DANS LA PRODUCTION DE RIZ BLANCHI POUR LES ENGAGEMENTS EN<br/>COURS OU ACTES</i> .....                                    | 30   |
| <i>TABLEAU 5:MATRICE D'ÉVALUATION DES RISQUES ET DES MESURES D'ATTENUATION</i> .....   | 45   |
| <i>TABLEAU 6:RECAPITULATIF DES PROJECTIONS DE PRODUCTIONS ET DES BESOINS DE CONSOMMATION</i> .....   | 47   |
| <i>TABLEAU 7: INVESTISSEMENT ACQUIS ET EN COURS DE DEMARRAGE DANS LA FILIERE RIZ DE 2022-2030</i> .....  | 48   |
| <i>TABLEAU 8: REPARTITION DE CES INVESTISSEMENTS PAR MAILLONS DE LA FILIERE ET PAR NATURE DE L'INTERVENTION</i> .....  | 50   |
| <i>TABLEAU 9: RENTABILITE POTENTIELLE DE LA SDR 2022-2030</i> .....  | 51   |
| <i>TABLEAU 10: CADRE LOGIQUE DETAILLE</i> .....  | IX   |
| <i>TABLEAU 11:PLAN D'ACTION DETAILLE</i> .....   | XI   |
| <i>TABLEAU 12:EVOLUTION DE LA PRODUCTION DESAGREGEE SELON LE SYSTEME DE PRODUCTION ET PAR RENDEMENT (RIZ IRRIGUE, RIZ<br/>PLUVIAL DE BAS FOND ; RIZ PLUVIAL DE PLATEAUX.</i> ..... | XIII |
| <i>TABLEAU 13:BESOINS EN INTRANTS</i> .....  | XIV  |
| <i>TABLEAU 14:COUTS DETAILLES</i> .....  | XVI  |

## LISTE DES FIGURES ET GRAPHES

FIGURE 1: AXES STRATEGIQUES DE LA SDR 2022-2030 ..... 24

## SIGLES ET ABREVIATIONS

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>AfricaRice</b> | Centre du Riz pour l'Afrique   |
| <b>AIVDP</b>      | Agricultural Infrastructure and Value Chain Development Project of the South West Region         |
| <b>ANOR</b>       | Agence Nationale de Normalisation  |
| <b>AUDA-NEPAD</b> | Agence de Développement de l'Union Africaine   |
| <b>BAD</b>        | Banque Africaine de Développement  |
| <b>BCS</b>        | Business Climate Survey  |
| <b>BID</b>        | Banque Islamique de Développement  |
| <b>BM</b>         | Banque Mondiale  |
| <b>CARD</b>       | Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique                                     |
| <b>CAS</b>        | Compte d'Affectation Spéciale  |
| <b>CELTIQUE</b>   | Cellule Informatique   |
| <b>CEMAC</b>      | Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale  |
| <b>CER</b>        | Communauté Économique Régionale  |
| <b>CIPRISSA</b>   | Continental Investment Plan for Accelerating Rice Self-Sufficiency in Africa                     |
| <b>CONSOV</b>     | Conseil National des Obtentions Végétales  |
| <b>COFIL</b>      | Comité de Pilotage   |
| <b>CPAA</b>       | Cadre de productivité Agricole Africaine   |
| <b>CSA</b>        | Climate-Smart Agriculture  |
| <b>CTA</b>        | Centre Technique Agroalimentaire   |
| <b>DAJ</b>        | Direction des Affaires Juridiques  |
| <b>DDA</b>        | Direction du Développement de l'Agriculture  |
| <b>DDLDC</b>      | Direction du Développement Local et Communautaire  |
| <b>DEFACC</b>     | Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires           |
| <b>DEPC</b>       | Direction des Études, des Programmes et de la Coopération  |
| <b>DESA</b>       | Direction des Enquêtes et des Statistiques Agricoles   |
| <b>DGCOOP</b>     | Direction Générale de la Coopération   |
| <b>DGRVC</b>      | Direction du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en Milieu Rural                    |
| <b>DGD</b>        | Direction Générale des Douanes   |
| <b>DOPA</b>       | Direction des Organisations Professionnelles Agricoles et de l'Appui aux Exploitations Agricoles |

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>DRCQ</b>        | Direction de la Réglementation et du Contrôle de Qualité des Intrants et Produits Agricoles |
| <b>ECAM</b>        | Enquête Camerounaise auprès des Ménages   |
| <b>FAO</b>         | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture                         |
| <b>FEICOM</b>      | Fonds d'Équipement et d'Intervention Communal   |
| <b>FIDA</b>        | Fonds International de Développement Agricole   |
| <b>F-PRIAC</b>     | Projet de Ferme Pilote de riziculture irriguée d'Avangane                                   |
| <b>GIC</b>         | Groupe d'Initiative Commune   |
| <b>GICAM</b>       | Groupement Inter patronal du Cameroun   |
| <b>Ha</b>          | hectare   |
| <b>HACCP</b>       | Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques                           |
| <b>IFPRI</b>       | International Food Policy Research Institute  |
| <b>IG</b>          | indication géographique   |
| <b>INS</b>         | Institut National de la Statistique   |
| <b>IRAD</b>        | Institut de Recherche Agricole pour le Développement  |
| <b>IRRI</b>        | Institut International de Recherche sur le Riz  |
| <b>JICA</b>        | Japan International Cooperation Agency/ Agence Japonaise de Coopération Internationale      |
| <b>KAFACI</b>      | Initiative de Coopération Corée-Afrique en matière d'agriculture                            |
| <b>KOICA</b>       | Agence coréenne de Coopération au développement international                               |
| <b>KRC</b>         | Korea Rural Community   |
| <b>MEADEN</b>      | Mission d'Études pour l'Aménagement de la Région du Nord                                    |
| <b>MECAM</b>       | Mouvement des Entrepreneurs Camerounais   |
| <b>MIDENO</b>      | Mission d'Aménagement du Nord-Ouest   |
| <b>MIDIMA</b>      | Mission de Développement Intégré des Monts Mandara  |
| <b>MINADER</b>     | Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  |
| <b>MINCOMMERCE</b> | Ministère du Commerce   |
| <b>MINDCAF</b>     | Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières                               |
| <b>MINDDEVEL</b>   | Ministère de la Décentralisation et du Développement Local                                  |
| <b>MINEE</b>       | Ministère de l'Eau et de l'Energie  |
| <b>MINEPAT</b>     | Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire              |
| <b>MINEPDED</b>    | Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable     |



|                  |  |
|------------------|--|
| <b>MINEPIA</b>   | Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales                          |
| <b>MINFI</b>     | Ministère des Finances   |
| <b>MINFOF</b>    | Ministère des Forêts et de la Faune  |
| <b>MINMIDT</b>   | Ministère des Mines, de l'industrie et du Développement Technologique                  |
| <b>MINPMEESA</b> | Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat |
| <b>MINRESI</b>   | Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation                              |
| <b>NAFDAC</b>    | National Agency for Food and Drug Administration and Control                           |
| <b>NERICA</b>    | New Rice for Africa  |
| <b>OHADA</b>     | Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique                     |
| <b>ONG</b>       | Organisations Non Gouvernementales   |
| <b>ONR</b>       | Office National du Riz   |
| <b>OSC</b>       | Organisations de la Société Civile   |
| <b>PADFA 2</b>   | Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles, Phase II                       |
| <b>PARPAC</b>    | Programme d'Appui au Renforcement de la Production Agricole du Cameroun                |
| <b>PDDAA</b>     | Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique                        |
| <b>PDI</b>       | Plan de Développement Industriel   |
| <b>PDR</b>       | Pôles de Développement Rizicoles   |
| <b>PDRM 2</b>    | Projet de Développement Rural du Mont Mbappit, Phase II                                |
| <b>PRODERIP</b>  | Projet de Développement de la Riziculture Irriguée et Pluviale                         |
| <b>PTF</b>       | Partenaires Techniques et Financiers   |
| <b>SCADTC</b>    | Syndicat des Commissionnaires Agréés en Douane et Transitaires du Cameroun             |
| <b>SDR</b>       | Stratégie de Développement de la Riziculture   |
| <b>SDSR/PNIA</b> | Stratégie de Développement du Secteur Rural/ Plan National d'Investissement Agricole   |
| <b>SEMR</b>      | Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua                    |
| <b>SGS</b>       | Société Générale de Surveillance   |
| <b>SNADDT</b>    | Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire                |
| <b>SND 30</b>    | Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030                                  |
| <b>SOWEDA</b>    | South West Development Authority   |
| <b>SSSR4D</b>    | Sustainable Seed Systems Research for Development                                      |
| <b>T/ha</b>      | Tonne par hectare  |
| <b>TICA</b>      | Tokyo International Conference for Africa Development                                  |

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>UA</b>          | Union Africaine  |
| <b>UNVDA</b>       | Upper Nun Valley Development Authority   |
| <b>USDA</b>        | United States Department of Agriculture  |
| <b>VIVA BENOUE</b> | Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissement de la Vallée de la Bénoué |
| <b>VIVA LOGONE</b> | Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone   |
| <b>ZLECAF</b>      | Zone de Libre Échange Continentale Africaine   |

## RESUME

À l'échelle mondiale, le riz est l'une des principales denrées de base pour l'alimentation humaine et la troisième céréale après le blé et le maïs. Il est cultivé aujourd'hui dans plus d'une centaine de pays avec une production en progression constante qui a atteint 519,3 millions de tonnes en 2021 d'après la FAO. Le Département (Ministère) américain de l'Agriculture (USDA) estime qu'en 2021/2022, les exportations mondiales de riz devraient tourner autour de 51 millions de tonnes, ce qui fait du marché mondial du riz un marché de gestion des excédents.

Au Cameroun, le riz constitue un aliment de base pour les populations camerounaises. Il occupe la seconde place des céréales les plus consommées après le maïs. L'indice de consommation du riz par an est de 25 kg par habitant. Le déficit structurel de riz est évalué à 450 000 tonnes par an pour une production estimée à 270 000 tonnes. Pour le riz pluvial, les superficies exploitées sont de 100 000 ha.

Selon les données de l'Institut National de la Statistique, l'enveloppe globale des importations du riz sur les trois dernières années ont été évaluées à 2 000 000 tonnes pour 536 milliards de francs FCFA.

Au regard de son importance dans les habitudes de consommation et les niveaux d'importation de cette spéculation ces dernières décennies, le riz est considéré par le Gouvernement comme une denrée prioritaire consignée dans les cadres nationaux et internationaux.

Cependant, en dépit de l'existence du potentiel favorable à l'intensification de la production, la transformation et la commercialisation du riz au Cameroun, de nombreuses contraintes entravent encore la productivité et la compétitivité de cette filière dans notre pays. Ce constat interpelle à réfléchir sur les mécanismes à mettre en œuvre pour développer de manière durable la riziculture en au Cameroun. C'est dans cette optique que s'inscrit la formulation de la Stratégie de développement de la filière riz qui constituera un cadre de référence pour les interventions publiques dans le domaine de la production du riz au Cameroun sur la période 2023-2030.

S'appuyant sur les opportunités et les menaces potentielles, la stratégie de développement de la filière riz, ancrée sur la vision de développement à long terme du pays et adossé sur la nouvelle stratégie de développement du secteur rural ainsi que son Plan national d'investissement (SDSR/PNIA 2020-2030), vise à « **accroître substantiellement la production et la compétitivité du riz camerounais afin d'améliorer le solde de la balance commerciale et de booster le développement économique** ».

La SDR 2023-2030 s'articule donc autour de quatre (4) axes stratégiques à savoir :

1. Croissance durable de la production et de la productivité de la filière rizicole ;

2. Amélioration des infrastructures et de l'accès aux facteurs de production dans les zones à fort potentiel rizicole ;
3. Renforcement de la résilience des systèmes de production de la filière rizicole pour faire face aux changements climatiques et autres chocs ;
4. Amélioration de la gouvernance et du capital humain des acteurs dans la filière.

Sur le plan quantitatif, la mise en œuvre de la SDR d'ici 2030 va permettre d'atteindre une production de **750 000 tonnes de riz blanc et ramener ainsi le taux d'autosuffisance à 97%**. Ceci passera principalement par : **l'aménagement de 60 000 ha de riz irrigué et 200 000 ha de riz pluvial ; la production de 6000 tonnes de semences certifiées de riz par an ; et la réhabilitation et la mettre à l'échelle des fermes semencier de production de riz.**

La stratégie globale de mise en œuvre est basée sur une approche « **R I C E** » qui prend en considération les aspects de durabilité, d'industrialisation, avec le PPP, de compétitivité du riz local, mais aussi l'autonomisation des acteurs. Les activités ainsi que les tâches spécifiques de mise en œuvre sont précisées au niveau de chaque action prioritaire.

Le coût total de la stratégie est estimé à **trois cent quatre-vingt-cinq milliards de FCFA (385 000 000 000) de Francs CFA dont 298 milliards pour les périmètres irrigués et 87 milliards pour les autres biens et services**. Le secteur privé devant financer environ 40%.

La couverture des besoins de consommation en riz par les seules importations se monteraient 1548 milliards de FCFA entre 2023 et 2030. Soit une sortie de devises estimée à 193,5 milliards de FCFA par an. Cependant avec la mise en œuvre de la SDR, la Valeur de la production cumulée est évaluée à 1182 en milliards de FCFA ; ce qui représente un gain de **440 en milliards de FCFA soit 55 milliards par an**.

La SDR (2023-2030) sera opérationnalisé à travers la mise en œuvre d'une large gamme d'actions concrètes qui comprennent : (i) l'ensemble des missions de service public devant être assurées par les ministères concernés par la filière et les Établissements Publics qui y sont rattachés, (ii) le portefeuille de Projets en cours dont le financement est acquis, (iii) les projets en cours ou en préparation et les projets des organisations de la société civile, (iv) les projets et programmes d'investissement prioritaires dont le financement doit être recherché, (v) les activités de production, de transformation et de commercialisation seront réalisées par le secteur privé et (vi) la réalisation, par les Collectivités Territoriales Décentralisées, d'infrastructures structurantes communautaires, d'aménagement du territoire ou d'investissements relatifs aux des autres mandats transférées aux CTD.

La SDR 2022-2030 est mise en œuvre dans le cadre global de la Stratégie Nationale de Développement 2030 et spécifiquement de la SDSR/PNIA 2020-2030. Elle sera pilotée par cette dernière.

## INTRODUCTION

À l'échelle mondiale, le riz est l'une des principales denrées de base pour l'alimentation humaine et la troisième céréale après le blé et le maïs. Il est cultivé aujourd'hui dans plus d'une centaine de pays avec une production en progression constante qui a atteint 519,3 millions de tonnes en 2021 d'après la FAO. Le Département (Ministère) américain de l'Agriculture (USDA) estime qu'en 2021/2022, les exportations mondiales de riz devraient tourner autour de 51 millions de tonnes, ce qui fait du marché mondial du riz un marché de gestion des excédents.

Au niveau africain, en dépit des importantes potentialités de production et des efforts jusque-là consentis par les États d'Afrique et des partenaires au développement dont la CARD étant l'un des acteurs principaux des stratégies de développement de la riziculture qui sous-tend les politiques et les efforts des pays africains par rapport à la production du riz à grande échelle. L'écart entre les besoins en consommation de riz et la production domestique ne cesse de s'élargir. Cet écart est notamment dû à l'urbanisation rapide et à la croissance de la population. Trois pays africains dont le Nigéria (2,2 millions de tonnes), la Côte d'Ivoire (1,4 millions de tonnes) et le Sénégal (1,1 millions de tonnes) figurent régulièrement parmi les cinq premiers pays importateurs au Monde, illustrant ainsi la dépendance des marchés africains aux principaux pays exportateurs de riz asiatiques que sont la Thaïlande, l'Inde, le Pakistan, la Chine et le Vietnam.

Au cours de la Conférence de la FAO à Rome en Juin 2013, et de la Conférence Ministérielle du TICAD V au Cameroun en 2014, les Chefs d'États et les Ministres africains de l'Agriculture ont mis l'accent sur le besoin de mobiliser l'appui nécessaire pour augmenter la production et la productivité du riz.

Au Cameroun, l'écart entre la demande et l'offre continue de se creuser, et le pays se voit dans l'obligation d'importer d'importantes quantités de riz pour satisfaire les besoins de consommation. Les crises sanitaires et du commerce international offrent à l'agriculture vivrière nationale et singulièrement à la riziculture, des opportunités pour se développer. C'est pourquoi, le gouvernement a pris l'option de promouvoir une politique d'import/substitution autour de la mobilisation des facteurs de production essentiels dont les semences et les engrais auxquels s'ajoute celle des services de conseils et de vulgarisation/recherche agricole.

Pour renverser la tendance, le Cameroun entend continuer de mettre à profit l'appui renouvelé de plusieurs institutions internationales, comme celles faisant partie de l'Initiative de la CARD<sup>1</sup> dont il est

---

<sup>1</sup> La Coalition Pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), un groupe consultatif pour le développement du riz en Afrique, dans le cadre de sa deuxième phase (2019-2030), s'est engagée à appuyer 32 pays producteurs de riz en Afrique pour l'élaboration de leurs Stratégies Nationales de Développement de la Riziculture (SNDR) selon l'approche filière. L'objectif étant de doubler la production globale de riz sur le continent. L'un des principaux axes consiste à renforcer la résilience de la production et de l'offre locale de riz contre les chocs aussi bien d'ordre climatique que commercial.

membre depuis le début en 2008. Une telle dynamique est parfaitement en phase avec la SDSR/PNIA 20/30 qui, pour la réalisation de ses objectifs spécifiques, met l'accent sur (i) l'accroissement durable des productions agroalimentaires, (ii) le renforcement de la résilience des systèmes de production et (iii) la gestion durable des ressources naturelles. S'agissant du riz, la stratégie sectorielle vise l'augmentation de la productivité du riz paddy de 2,5 T/ha à 5T/ha ainsi que l'accroissement des superficies rizicoles irriguées/bas-fonds de 60 000 ha aménagés/réhabilités pour être exploitée en double culture, et 30 000 ha de riz pluvial en vue d'atteindre l'objectif de production nationale de riz aux horizons 2025 et 2030.

Le Cameroun est reconnu comme étant le grenier alimentaire de la sous-région où il exporte des produits alimentaires. La politique d'import substitution vise à ramener à 5% le niveau de dépendance des importations pour couvrir les besoins locaux de consommation. S'agissant de la production locale de riz il est estimé que 2/3 de la production des bassins de production qui sont la zone d'encadrement de la SEMRY dans la région de l'Extrême Nord et celui de l'UNVDA dans la région du Nord-Ouest sont exportés sous-forme de riz paddy dans la sous-région.

Avec l'avènement de la ZLECAF, et l'engagement de MALABO relatif à l'accroissement de 30% des échanges inter-régionaux de produits agricoles entre 2014 et 2025, il est envisagé de cibler une production de 120% de couverture des seuls besoins de consommation nationale en riz paddy. Déjà en 2018, l'étude menée par AFRICARICE dans le cadre de l'Initiative pour une autosuffisance de la production du riz en Afrique concluait qu'un tel résultat pouvait être atteint par le Cameroun en 2025. En raison de la survenue des différentes crises évoquées plus haut, l'atteinte de cet objectif a été reporté à 2030 dans la Stratégie de Développement du Secteur Rural et le Plan National d'investissement 2020-2030.

Le présent **document de Stratégie de Développement de la Riziculture (SDR<sup>2</sup>)** propose une démarche claire et prospective de développement à long terme de la filière. Sa formulation prend en compte les acquis et les potentialités de la filière, les initiatives en cours et en préparation et les pistes d'actions énoncées en conseil de cabinet par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural pour relancer la production nationale de riz à court et moyen termes.

Après avoir présenté le diagnostic de la filière, il décline dans un cadre stratégique, logique et cohérent, les options retenues pour le développement de la filière. Les interventions sont organisées en axes, actions et activités devant aider à améliorer le fonctionnement de chaque segment de la filière. Les tâches évoquées feront l'objet de notes conceptuelles à élaborer ultérieurement.

---

<sup>2</sup> En raison de la dénomination du document national de stratégie en vigueur (SND30), le Ministère en charge de la planification décourage l'usage de l'adjectif national dans les titres des documents à périmètre sectoriel ; d'où la suggestion de désignation « SDR 2022-2030 » en lieu et place de « SDR II ».

La démarche suivie lors de l'élaboration de ce document stratégique s'efforce de concilier à la fois les directives contenues dans le Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun proposé par le MINEPAT et celle édictée par le Secrétariat de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique pour l'élaboration des stratégies nationales de développement de la riziculture par les États africains adhérant à cette initiative (CARD initiative). Ces orientations préconisent de conduire la formulation du document de stratégie suivant les phases ci-après : (i) les travaux préparatoires ; (ii) l'état des lieux et le diagnostic ; (iii) la formulation des choix stratégiques; (iv) la formulation des plans d'actions prioritaires ; (v) l'élaboration du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation ; (vi) l'estimation des coûts et financement de la stratégie.

A cet effet, la formulation de la SDR 2022-2030 s'est faite sous le leadership du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) suivant un processus participatif qui a impliqué une task force nationale mise en place dès la décision gouvernementale d'adhésion à la CARD en 2008, les représentants des administrations sectorielles tels que le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) et le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) etc...mais également, l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), l'Institut National de la Statistique (INS), le secteur privé, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs).

Une première semaine de travail facilitée par un expert de la CARD a permis en juillet 2018, le partage du canevas d'élaboration de la stratégie subséquemment, les retraites organisées dans le cadre des deuxième, troisième et quatrième semaines de travail respectivement en octobre 2018, septembre 2019 et mars 2020 ont permis d'avancer dans la formulation de la stratégie selon le principe de subsidiarité.

En raison des restrictions de déplacements dues à la COVID 19, il n'avait pas été possible au Secrétariat de la CARD d'accompagner étroitement la Task force nationale, elle-même astreinte au respect de la suspension des réunions, le processus d'élaboration de la SDR a marqué un temps d'arrêt. Il sera relancé avec l'atelier de relecture regroupant une trentaine de participants en septembre 2022. Cet atelier a été l'occasion pour les participants de prendre connaissance du draft produit par la Task Force et d'identifier les points de faiblesse à améliorer.

Préalablement à la diffusion d'une version améliorée auprès des partenaires (au premier rang desquels, le Secrétariat de la CARD) pour observations avant sa validation, une équipe restreinte, autour du Point



Focal national, s'est chargée de la prise en compte des amendements au courant du mois d'octobre 2022.

L'étape suivante a été la validation de la stratégie dans le cadre d'un atelier facilité par un expert de la CARD. Cette validation sera suivie par l'élaboration des notes conceptuelles à proposer au financement par différents guichets dont celui du budget national et ceux des partenaires au développement.

L'horizon de 08 ans (2022-2030) choisi dans cette stratégie correspond à l'échéance de la Stratégie sectorielle (SDSR/PNIA 2020-2030) qui est elle-même alignée à la deuxième phase de planification (SND 30) de la vision d'émergence du Cameroun (2035). Ainsi, le document de Stratégie s'articule autour des 5 chapitres suivants :

- ❖ Le Chapitre 1 qui présente la Revue nationale de la filière Riz et dresse l'État des lieux et le diagnostic ;
- ❖ Le Chapitre 2 qui rappelle les Orientations stratégiques de la SDR 2022-2030 ;
- ❖ Le Chapitre 3 qui présente le Plan d'actions prioritaires de la SDR 2022-2030 ;
- ❖ Le Chapitre 4 qui propose un dispositif de gouvernance et de suivi de la mise en œuvre ;
- ❖ Le Chapitre 5 qui présente une estimation des Coûts pour son financement.

## **CHAPITRE I : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE LA FILIERE RIZ AU CAMEROUN**

## Bilan de la SNDR 2008-2018

Validée en 2009, la SNDR I avait pour objectif principal de porter la production nationale à 627 250 tonnes de riz blanchi en 2018. Pour y arriver, les interventions projetées portaient sur les segments suivants : (i) accès aux intrants (semences, engrais, pesticides etc.), (ii) soutien aux aménagements agricoles, (iii) accès aux équipements agricoles, (iv) vulgarisation et dissémination des résultats de recherche, (v) renforcement des capacités, (vi) accès au financement, (vii) soutien aux opérations post-récoltes et à la commercialisation.

Au terme de la période prévue pour sa mise en œuvre, plusieurs avancées ont été observées dans la filière, malgré une mobilisation largement en dessous du montant des ressources financières identifiées comme étant nécessaires. Ces améliorations ont été obtenues dans le cadre de quelques projets notamment: (i) la relance des activités au sein des sociétés étatiques rizicoles (SEMRY et UNVDA), (ii) l'aménagement de certains bassins rizicoles, (iii) le renforcement des capacités des agriculteurs dans la production rizicole, (iv) l'introduction de technologies telles que des variétés améliorées, (v) la mise à la disposition des acteurs de la filière de petits équipements agricoles pour le riz (sarcler, moissonneuse, batteuse, motoculteurs, etc.), (vi) l'émergence de nouveaux bassins de production de riz, (vii) la réhabilitation des infrastructures et équipements agricoles existants dans les grands bassins rizicoles, (viii) l'appui à la structuration/organisation et professionnalisation des acteurs, (ix) le soutien à la transformation et la valorisation des produits dérivés et la commercialisation du riz.

### Situation de l'offre

Le riz figure parmi les produits identifiés comme prioritaires pour opérationnaliser les mesures visant à réduire le déficit de la balance commerciale courante. La production nationale de riz était estimée à 327 000 tonnes de paddy en 2018, bien en deçà de l'objectif initial de 627 250 tonnes. La production aura toutefois connu une augmentation appréciable puisqu'elle était estimée à 100 000 tonnes en 2008. Cette production provient de plusieurs bassins de production sous différents types d'écologies (irrigué, pluvial de bas-fonds et pluvial de plateau). Les bassins sont disséminés sur l'ensemble du territoire et les plus importants sont situés dans les Régions de l'Extrême Nord, du Nord, du Nord-Ouest et dans une certaine mesure, l'Ouest et le Centre. La superficie totale aménagée destinée à la culture du riz est estimée à 33 000 ha dont 16 000 ha exploités partiellement en double cultures.

Les acteurs institutionnels du secteur sont des entreprises publiques telles que la SEMRY et l'UNVDA ; les projets (PADFA 2, PDRM 2, AIVDP, F-PRIAC, PRODERIP, Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz, VIVA LOGONE, VIVA BENOUE etc.) auxquelles on associe quelques moyens producteurs et des petits producteurs peu ou pas organisés.

En 2019, la production était estimée à Chiffre de production DRADER : 292 531 tonnes de riz paddy, représentant 27,2% des importations de la même année (905 107<sup>3</sup> tonnes).

Les importations du riz par le Cameroun proviennent en totalité de l'Asie (99,8%), principalement de la Thaïlande (85%), de l'Inde (7%) et la Myanmar (2%). Les fortes quantités de riz importées, que l'on enregistre depuis 2010, font suite à la mise en application des mesures de politiques économiques prises en 2008 visant à bonifier les droits et taxes de douane à l'importation de certains produits de première nécessité, dont le riz. Si cette mesure a permis de juguler la crise sociale de 2008, l'accroissement des importations qu'elle a généré a certainement contribué à ralentir le développement de la filière locale de riz, notamment ses aspects production, transformation et recherche. La production locale est projetée à 450 000 tonnes en 2025 et 750 000 tonnes en 2030.

## Situation de la demande

Le riz fait partie des aliments de base des populations rurales et urbaines du Cameroun. La demande étant étroitement liée à la croissance démographique de la population et au taux d'urbanisation. L'indice de consommation du riz par habitant est d'environ (25kg/hbt/an) et le pays a vu sa demande nationale s'accroître régulièrement pour se situer actuellement aux alentours de 600 000 tonnes.

Le riz représente près du quart de la facture totale des importations de produits alimentaires. Ainsi, une hausse des volumes importés du riz sur le marché mondial ne ferait qu'accroître la sortie de devises destinées à l'acquisition de ce produit de grande consommation pour les ménages. Selon les statistiques officielles du Ministère du Commerce en 2017, le Cameroun a dépensé environ 184 milliards de FCFA pour importer 728 500 tonnes de riz.

**Tableau 1: Estimation prévisionnelle de la demande et de l'offre en riz**

|                              | Unité    | 2022       | 2025       | 2030                 |
|------------------------------|----------|------------|------------|----------------------|
| <b>Population</b>            | Habitant | 27 543 748 | 29 339 077 | 32 979 647           |
| <b>Consommateurs (90%)</b>   | Tête     | 24 789 373 | 26 405 169 | 29 681 682           |
| <b>Consommation par tête</b> | Kg       | 25         | 25,5       | 26                   |
| <b>Demande totale (1)</b>    | Tonne    | 620 000    | 673 000    | 772 000 <sup>4</sup> |
| <b>Offre (2)</b>             | Tonne    | 248 500    | 450 000    | 750 000              |
| <b>Gap (3) = (2)-(1)</b>     | Tonne    | - 371 500  | - 223 000  | - 22 000             |

*Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et Calculs*

<sup>3</sup> Les quantités de riz importées se sont accrues, impulsées par la demande intérieure et par les marchés des pays voisins et du Nigéria et du Tchad en particulier, vers lesquels sont réexportés frauduleusement par voie terrestre, des quantités importantes de riz.

<sup>4</sup> Le Cadre de résultat de la SDR/PNIA prévoit une dépendance de la consommation nationale du riz vis à vis des importations de 5%. Le taux calculé d'autosuffisance est de 97% auquel il faudrait ajouter les exportations de riz local vers les pays voisins.

## Organisation de la filière

### *Les acteurs institutionnels*

#### ⇒ Les départements ministériels

Les principaux ministères interférant dans la filière riz sont :

- le ministère en charge de l'agriculture et du développement rural (MINADER) responsable des programmes gouvernementaux en matière d'agriculture;
- le ministère en charge du commerce (MINCOMMERCE) responsable de la politique commerciale (taxes et droits de douane etc.);
- le ministère en charge de l'économie (MINEPAT) responsable de la réalisation des grands aménagements hydro agricoles au titre de l'aménagement du territoire;
- le ministère en charge des finances (MINFI) responsable à travers la politique fiscale et douanière, des incitations susceptibles d'intéresser le secteur privé dans l'activité rizicole.

#### ⇒ Les Sociétés Sous tutelle et les Projets, Programmes :

Les Sociétés Sous tutelle et les principaux Projets et Programmes intervenant dans la filière riz sont :

- la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de YAGOUA (SEMRY) dans la Région de l'Extrême-Nord dont le potentiel de 23000 ha aménagés et cultivable en double culture n'est valorisé qu'à hauteur de 10 000 ha avec des rendements de l'ordre de 5t/ha de paddy;
- la Upper Nun Valley Development Authority (UNVDA) qui dans la Région du Nord-Ouest, et sur un potentiel de l'ordre de 15 000 ha, met annuellement en culture 3000 ha avec des rendements de l'ordre de 4t/ha;
- la Ferme pilote de riziculture irriguée d'Avangane, (FPRIA-C) dont la quarantaine d'hectare sous irrigation et les infrastructures de formation se prêtent à une production intensive de semences de riz et au renforcement de capacités des producteurs aux bonnes pratiques rizicoles dans la Région du Centre;
- le Projet d'appui au développement des filières agricoles, Phase II (PADFA II) qui appuie la production semencière, la production du paddy, la transformation et la mise en marché dans les Régions de l'Ouest et du Nord-Ouest ;
- le Projet de Développement de la Riziculture Irriguée et Pluviale (PRODERIP) en charge de la purification variétale dans la zone UNVDA, de la formation des formateurs et de la petite mécanisation dans les Régions du Centre, du Sud, de l'Est et du Nord-Ouest

- le Projet de développement rural du Mont Mbappit, Phase II (PDRM II) en charge de l'aménagement des périmètres irrigués, de la transformation et de la mise en marché dans le Département du Noun, Région de l'Ouest;
- le Projet de développement de la chaîne de valeur du riz en charge de la modernisation dans la Région du Nord-Ouest;
- le Projet d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la Bénoué (Viva Bénoué) en charge de l'aménagement des périmètres irrigués, de la transformation et de la mise en marché dans la Région du Nord;
- le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements dans la vallée du Logone (VIVA Logone) en charge de l'aménagement des périmètres irrigués, de la transformation et de la mise en marché dans la Région de l'Extrême-Nord ;
- Agricultural Infrastructure and Value Chain Development Project of the South West Region (AIVDP) en charge de l'aménagement des périmètres irrigués, de la transformation et de la mise en marché dans la Région du Sud-Ouest;

#### ⇒ Le Système National de Recherche Agricole

Il comprend essentiellement pour ce qui concerne la filière riz :

- L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) qui entretient des relations étroites avec le Centre du riz pour l'Afrique (AFRICARICE) ;
- les universités dotées de facultés d'agronomie et/ou de facultés de sciences ;
- les différentes agences et initiatives de coopération internationales (Japon, Corée, Egypte, Brésil...).

#### ⇒ Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les principaux Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans la filière riz sont :

- l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui a porté le projet « Partnership for Sustainable Rice Systems Development in Sub-Saharan Africa »;
- le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) qui cofinance le projet PADFA II avec le Gouvernement;
- la Banque Islamique de Développement (BID) qui finance l'AIVDP;
- l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ; qui met en œuvre le Project de coopération technique de développement de la Riziculture irriguée et pluviale (PRODERIP) ;
- la coopération Coréenne (Agence Coréenne de Coopération Internationale : KOICA et l'Initiative de Coopération Corée-Afrique en matière d'agriculture : KAFACI) qui a aidé à mettre en place le projet F-PPRIAC et a financé les essais d'adaptation de plusieurs variétés de riz;

- la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le PARPAC dans le financement de l'acquisition des semences de riz, engrais, dispositif d'appui conseil et vulgarisation et mesures de résilience;
- la Banque Mondiale (BM) qui finance les projets VIVA Bénoué et VIVA Logone.

### *Les acteurs directs*

Tout au long de la chaîne de valeur, on peut distinguer :

#### ⇒ Les producteurs

Sous toutes les formes d'écologie, les riziculteurs sont essentiellement des petits producteurs dont la taille de l'exploitation pour le ménage agricole est d'environ 0,5 ha en riziculture irriguée et moins de 1 ha en riziculture pluviale. Il est estimé qu'environ 100 000 ménages agricoles au Cameroun s'impliquent dans la riziculture.

#### ⇒ Les importateurs

On considère de manière générale comme importateur, toute personne morale ayant reçu une autorisation du Ministre en charge du Commerce pour l'importation du riz. En 2019, 905 107<sup>5</sup>tonnes de riz ont été importés par 10 importateurs agréés dont les plus importants sont SONAM Cameroun (226 816 tonnes), OLAM CAM SA (178 690 tonnes) et AGRIEX Cameroon Sarl (157 128 tonnes).

#### ⇒ Les transformateurs

Un transformateur est défini comme étant une personne ou entreprise impliquée dans la transformation du riz paddy en riz consommable et/ou produits dérivés de cette spéculation. Les transformateurs sont principalement les grandes structures étatiques productrices à l'instar de la SEMRY. Toutefois, on observe déjà quelques petites structures et petits producteurs se lançant dans la transformation bien que cela étant encore assez traditionnels. La SDR entend réduire à sa plus simple expression, l'extraversion de la filière qui voit l'essentiel du riz exporté sous forme de paddy pour être transformé dans les pays voisins.

#### ⇒ Les distributeurs/commerçants

Les distributeurs sont des acteurs de la chaîne en charge de la commercialisation du riz et de ses dérivés au niveau des consommateurs. Autant ce maillon est bien structuré en grossistes, semi-grossistes et détaillants pour ce qui est de la distribution de riz importés qui peut être acheté jusqu'à la moindre échoppe de quartier, autant il est peu articulé pour ce qui est de la distribution du riz local. Différentes marques et appellations de riz local sont rencontrées, parfois à l'occasion des foires et

---

<sup>5</sup> En raison de l'appartenance du Cameroun à l'espace économique commun de la CEMAC, il est établi qu'une bonne partie du riz importé à destination du Cameroun était réexporté vers les autres pays qui n'avaient pas suspendus les droits de douanes sur ce produit.

salons agricoles régionaux, dans les rayons des hypermarchés, supermarchés et marchés fixes, périodiques et saisonniers. Elles n'ont pas fait l'objet à date d'un dénombrement.

De manière spécifique, le schéma de distribution du riz local tournait essentiellement autour des structures paraétatiques rizicoles (UNVDA, SEMRY) jusqu'aux dernières années où on constate déjà une implication du secteur privé (entreprises, coopératives, individuels).

#### ⇒ Les consommateurs

Il s'agit de toute personne qui assure la consommation finale du riz. Au Cameroun, la variation de consommation nationale de riz varie de 21 à 25kg/habitant/an. Au rang des consommateurs, nous avons les hôtels, les restaurants, les ménages, etc. Sa facilité de cuisson, comparativement aux produits vivriers locaux nécessitant une préparation préalable à la cuisson (épluchage, nettoyage...) le rend par ailleurs très populaire auprès des étudiants et autres travailleurs urbains.

#### *Les acteurs indirects*

Ils interviennent dans le transport, la fourniture des biens et services... ils comprennent les acteurs institutionnels présentés plus haut ainsi que les fournisseurs de fertilisants et des produits phytosanitaires, les fournisseurs de matériels et équipements agricoles, les petits fabricants de petits matériels agricoles (forgerons locaux), les institutions financières, les prestataires de service de labour...

#### ⇒ Les prestataires des services de labour

Ils se rencontrent surtout dans la zone septentrionale où le relief et les aménagements fonciers se prêtent à un travail mécanisé du sol. Ils interviennent sur différentes filières et utilisent comme équipements, des motoculteurs et des tracteurs de différentes puissances. Leur rôle est appelé à prendre de l'importance en raison de l'externalisation de la fonction de préparation du sol par les entreprises d'encadrement des grands bassins rizicoles.

#### ⇒ Les établissements financiers

Il s'agit ici essentiellement d'établissements de micro finance. Leur présence dans les bassins de production est appelée à connaître une forte croissance en raison du rôle qui leur est assigné dans les nouvelles procédures d'octroi de subvention aux producteurs. Ceux-ci sont les déclencheurs de l'octroi de la subvention en transférant à partir de leur compte bancaire, vers celui d'un agro dealer, le montant non subventionné de l'intrant qui leur est livré aussitôt sans attendre la quote-part subventionnée qui sera versée par l'État.



## Analyse diagnostique de la chaine de valeur de la filière rizicole

Le diagnostic de la filière riz fait ressortir des forces qui peuvent être considérées comme des leviers pour son développement. Des opportunités existent également et peuvent stimuler l'émergence de cette filière. Cependant on note toujours des faiblesses et des défis qui peuvent limiter l'atteinte des objectifs.

### Analyse Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces (FFOM)

Par rapport aux principales thématiques que sont : l'accès au financement, la disponibilité de semences de qualité ; la disponibilité de technologies adaptées pour la production et la transformation, les facilités de commercialisation, les résultats de l'analyse se présentent ainsi qu'il suit

**Tableau 2: Analyse des FFOM de la filière riziculture**

| <b>FORCES</b>  |  | <b>FAIBLESSES</b>   |  |
|--|--|---|--|
| <b>FINANCEMENT</b>   |  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un manuel de procédures d'octroi des subventions ;</li> <li>- Processus de structuration des différents maillons de la base au sommet en cours ;</li> <li>- Existence d'un capital d'expériences en matière d'organisation.</li> </ul>  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés d'accès aux financements bancaires ;</li> <li>- Faible structuration des acteurs et absence d'interprofession ;</li> <li>- Faible taux de bancarisation ;</li> <li>- Faible niveau d'éducation financière des producteurs ;</li> <li>- Faible fonctionnalité des organisations des acteurs.</li> </ul> |  |
| <b>OPPORTUNITES</b>  |  | <b>MENACES</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'une loi sur les interprofessions et identification de la filière riz parmi celles dont la structuration doit être accompagnée en priorité;</li> <li>- Existence de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive.</li> <li>- Effort financiers de l'État</li> </ul>   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible fonctionnalité des structures destinées au financement du secteur agricole ;</li> <li>- Faible couverture des bassins de production en réseau téléphonique nécessaire pour les bons d'achat électroniques</li> <li>- Insécurité dans les zones rurales et les bassins de production.</li> </ul>             |  |
| <b>FORCES</b>  |  | <b>FAIBLESSES</b>   |  |
| <b>SEMENCES</b>  |  |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des variétés de semences adaptées ;</li> <li>- Existence d'un plan national de développement de semences agricoles ;</li> <li>- Existence de la SNDSR ;</li> <li>- Inscription des variétés dans le catalogue officiel.</li> </ul>  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible qualification de la ressource humaine en inspection semencière de riz ;</li> <li>- Difficulté dans la maintenance de la pureté des variétés de riz.</li> </ul>  |  |
| <b>OPPORTUNITES</b>  |  | <b>MENACES</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des centres de recherche et des chercheurs qualifiée dotés des compétences orientées vers la filière riz ;</li> <li>- Collaboration avec des partenaires techniques (AfricaRise et IRRI) ;</li> <li>- Existence d'une politique nationale de semences végétales ;</li> <li>- Existence de formations des spécialistes en semences.</li> </ul> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pureté variétale menacée par la non spécialisation des bassins de productions/variétés ;</li> <li>- Faible traçabilité des semences cultivées.</li> </ul>  |  |

| FORCES   | FAIBLESSES   |
|--|--|
| <b>PRODUCTION</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté politique</li> <li>- Existence d'un potentiel de production (Superficies et technologie) ;</li> <li>- Existence d'un dispositif public d'encadrement technique dans les bassins de production rizicole ;</li> <li>- Existence d'un savoir-faire endogène des acteurs ;</li> <li>- Existence des structures de recherche sur les technologies de production et de transformation ;</li> <li>- Disponibilité de la petite mécanisation propre à la riziculture (semoirs, moissonneuses batteuses, des désherbeuses et batteuses mécaniques) chez les petits producteurs en particulier ;</li> <li>- Augmentation du nombre de producteurs et de bassins de production (UNDVA, SEMRY, AFRIFOOD, coopératives Nkoteng, Minta).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- État de dégradation avancée des infrastructures hydro-agricoles ;</li> <li>- Insuffisance des aménagements hydro agricoles ;</li> <li>- Faible taux d'adoption des technologies de production ;</li> <li>- Insuffisance de la main d'œuvre ;</li> <li>- Coût élevé des facteurs de production ;</li> <li>- Faible mécanisation des opérations de production et post-récoltes ;</li> <li>- Caractère atomisée de l'offre du riz pluvial de plateau ;</li> <li>- Absence de cartographie détaillée de la fertilité des sols ;</li> <li>- Coût élevé des opérations d'aménagement et de désenclavement des bassins de production rizicoles.</li> </ul> |
| <b>OPPORTUNITES</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande en augmentation croissante ;</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité foncière ;</li> <li>- Crise sécuritaire (NOSO et Boko Haram) ;</li> <li>- Forte récurrence et intensité des effets négatifs des changements climatiques ;</li> <li>- Pression parasites et prolifération des ennemis du riz.</li> </ul>  |
| <b>FORCES</b>  |  |
| <b>FAIBLESSES</b>  |  |
| <b>TRANSFORMATION</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une capacité de transformation artisanale, semi-industrielle et industrielle ;</li> <li>- Existence d'un réseau de structures de recherche et de partenaires nationaux et internationaux associés à la promotion de la transformation.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible disponibilité des unités de transformation adaptée ;</li> <li>- Faible desserte des bassins de productions en électricité ;</li> <li>- Insuffisance des agents de maintenance qualifiés ;</li> <li>- Faible niveau de transformation du riz.</li> <li>- Insuffisance des infrastructures telles que les aires de séchages, les magasins de stockage du paddy et des produits finis ;</li> <li>- Faible valorisation du riz en sous-produits</li> </ul>   |

| OPPORTUNITES  | MENACES   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de grandes, moyennes et petites unités de transformation sur le marché ;</li> <li>- Existence des techniques de transformation du riz et de ses dérivés.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût élevé et faible accessibilité à l'énergie ;</li> <li>- Faible vulgarisation des techniques de transformation du riz et de ses dérivés;</li> <li>- Faible qualité des équipements de transformation ;</li> <li>- Rareté des pièces de rechanges des unités de production et de transformation ;</li> <li>- Inexistence des contrats d'approvisionnement entre producteurs et transformateurs.</li> </ul> |
| FORCES  | FAIBLESSES  |
| COMMERCIALISATION   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un marché domestique en pleine croissance associés aux opportunités du commerce extérieur (ZLECAF) ;</li> <li>- Intérêt croissant des distributeurs pour le riz local.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte hétérogénéité du riz local ;</li> <li>- Faible performance du circuit de distribution de riz ;</li> <li>- Absence d'une véritable stratégie marketing autour du riz local ;</li> <li>- Problèmes dans le conditionnement (mélange de variétés de riz) et le packaging du riz ;</li> <li>- Accroissement des coûts de transport (Mauvaise qualité des routes).</li> </ul>                               |
| OPPORTUNITES  | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un marché national croissant en riz ;</li> <li>- Implémentation des initiatives menées par le MINCOMMERCE dans la commercialisation du riz local auprès des grandes surfaces ;</li> <li>- Entrée en vigueur de la ZLECAF ;</li> <li>- Crise sanitaire (Covid 19) et chocs divers.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte concurrence du riz importé ;</li> <li>- Mauvais état des infrastructures routières.</li> </ul>   |

Source : MINADER

## Leçons tirées de la mise en œuvre de la SNDR 1

La SNDR I a été rédigée dans un contexte marqué par l'urgence de l'augmentation de la production rizicole pour parer à la demande de riz à la suite de la crise alimentaire de 2008. Cependant la stratégie n'a pas permis d'atteindre l'objectif qui était de doubler la production sur la période 2009–2019. En effet, sur cette période, la production est arrivée à 334 275,4 tonnes soit 58,1% de l'objectif. Ce résultat s'expliquerait par des lacunes sur plusieurs leviers supports de la stratégie, en l'occurrence, le cadre réglementaire, la coordination des interventions, l'environnement de production, la mécanisation, la compétitivité des produits et le mécanisme de suivi/évaluation. Ainsi plusieurs leçons sont tirées pour chacun de ces éléments.

- **Leçon en rapport avec l'accès au financement**

Au niveau macroéconomique, un certain nombre de partenaires se sont montrés disposés à financer les activités prévues dans la SNDR I. Les contraintes inhérentes à la gestion de la dette publique du pays n'ont pas permis le financement par le biais d'emprunts extérieurs, d'un certain nombre de projets. C'est le cas du Projet de Développement des Infrastructures Rurales proposé au financement de la JICA au profit du bassin rizicole de l'UNVDA.

- **Leçon en rapport avec l'approvisionnement en semences de qualité**

Le secteur semencier est certainement celui qui a été le plus impacté positivement par l'implémentation de la SNDR I. En effet, les problèmes qui y étaient rencontrés, notamment l'insuffisance qualitative et quantitative de variétés adaptées aux différentes écologies trouvent progressivement solution. Toutefois, il est important de poursuivre la purification variétale dans les bassins rizicoles traditionnels où elle n'a pas encore atteint son niveau optimal. A côté de cela, il est essentiel d'accompagner l'inscription dans le catalogue national des variétés qui se sont montrées adaptées aux différentes écologies du pays. Par ailleurs, la faible application de la loi semencière ne rend pas l'activité semencière attractive pour le secteur privé formel.

- **Leçon en rapport avec la production et les opérations post-récolte**

La production du paddy :

- Malgré l'engouement de certains producteurs à l'adoption de la riziculture de plateau, son intégration dans les systèmes de cultures se heurte à des contraintes importantes (respect strict des calendriers agricoles, besoin important de main d'œuvre, forte pression des ravageurs, sensibilité aux changements climatiques etc.) ;
- En riziculture pluviale de bas-fonds, la question du statut des terres aménagées reste à clarifier ;

- En riziculture irriguée, la gestion optimale souffre de l'inorganisation des producteurs et de la faible maintenance des canaux de distribution, une faible utilisation des aménagements hydro agricoles existants, des coûts d'entretien des systèmes existants très élevés, une faible qualification des entreprises locales en charge des opérations d'aménagement des terrains hydro agricoles.

La production du riz marchand :

- La production de plusieurs variétés de riz dans les mêmes périmètres se traduit par des rendements médiocres (taux de brisures élevé etc.) au décortiquage en raison des difficultés de calibrage des décortiqueuses.
- L'hétérogénéité du riz qui est une conséquence des mauvaises pratiques agricoles et des mélanges de variétés ;
- Quelques unités de transformation ont vu le jour dans les nouveaux bassins émergents, toutefois, leur insuffisance se traduit par la pénibilité dû au transport que subit souvent le paddy vers des localités voisines pour être décortiqué, cela impactant ainsi sur le coût final du riz commercialisé.

- **Leçon en rapport avec la commercialisation**

Malgré un engouement certain des consommateurs pour le riz local, la commercialisation de ce dernier reste freinée par la faible qualité du packaging, le prix peu compétitif, la qualité et l'irrégularité sur le marché (voir le point ci-dessous relatif à la compétitivité).

## Principaux défis à relever

De ce qui précède, il apparaît que la mise en œuvre de la SNDR I a permis d'enregistrer quelques avancées dans le développement de la riziculture. Toutefois, plusieurs contraintes continuent de freiner le développement de cette filière. Il est donc essentiel de se pencher sur les défis que rencontre la filière rizicole camerounaise dans la perspective de les lever pour un meilleur essor de la SDR 2022-2030, notamment à travers une mécanisation adaptée et un contrôle de qualité le long de la chaîne de valeur riz.

- **Défis liés à la production**

En ce qui concerne la production, les défis sont : l'accessibilité et l'aménagement des terres, la vulgarisation à l'échelle nationale des bonnes pratiques culturales, l'exploration des solutions alternatives pour la lutte contre les dégâts des oiseaux, la planification plus équilibrée de la valorisation des différentes écologies dans le souci d'une plus grande résilience des systèmes de production et la clarification du statut des terres aménagées en bas-fonds.

- **Défis liés à la transformation**

L'industrialisation de la filière apparaît comme une opportunité pour l'insertion du secteur privé.

- **Défis liés à la compétitivité de la filière**

L'enjeu ici est de mettre à la disponibilité des consommateurs, un riz de qualité à des prix comparables au riz importé.

- **Défis liés au renforcement des capacités des acteurs**

Pour chaque maillon de la chaîne de valeur, les principaux défis sont d'assurer le transfert des compétences requises aux acteurs de ces maillons et d'accompagner les acteurs à la valorisation desdites compétences dans leurs opérations quotidiennes.

## **CHAPITRE II : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SDR 2022 – 2030**



## Fondements politiques et stratégiques

Pour lever les contraintes identifiées dans le bilan de mise en œuvre de la SNDR I, les options stratégiques adoptées ici sont alignées sur les documents de planification de niveau supérieur (Vision 2035 ; SND 30 ; SDSR/PNIA 2020-2030 et Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation) et les engagements internationaux pris par le Cameroun (PDDAA et Initiative CARD).

### Le document de Vision 2035

La Vision 2035 est de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Plus spécifiquement, il s'agit de : (i) Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) Devenir un pays à revenu intermédiaire ; et (iii) Atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé ; (iv) Renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale. Cette Vision qui est déclinée en Stratégies Nationales de Développement est mise en œuvre depuis 2010 et constitue le cadre d'orientation en matière de planification du développement du pays. L'orientation que la Vision fixe pour le Secteur Rural est de faire du Cameroun le grenier de l'Afrique Centrale, d'où la nécessité d'opérer une révolution agricole.

### La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30)

La SND30 document de mise en œuvre pour la deuxième phase de la vision 2035, ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales. Elle doit être comprise comme la consolidation des stratégies sectorielles et constitue de ce fait le centre des priorités nationales.

En ce qui concerne spécifiquement le secteur rural, le Gouvernement entend : moderniser le secteur, accroître sa productivité, créer des emplois et par là améliorer les niveaux de vie et réduire la pauvreté en milieu rural. L'accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques va s'appuyer sur : (i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro écologiques ; (ii) le soutien de l'accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus efficaces ; et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.

Dans la perspective de la mécanisation agricole, le Gouvernement entend intensifier les actions en faveur de : (i) l'accès à la terre ; (ii) l'accès aux équipements de production ; et (iii) l'amélioration des infrastructures de production en milieu rural.

En matière de renforcement des capacités des acteurs, il est notamment prévu : (i) la promotion de la mise en place dans les principaux bassins de production, des Sociétés Coopératives afin de faciliter l'accès des producteurs aux intrants, d'améliorer la productivité agricole et le cadre de vie des producteurs ; (ii) la mise en place de systèmes d'information sur l'agriculture et notamment les opportunités de marché, de partenariat et de financement ; (iii) la mise en place d'un système de financement adéquat de l'agriculture.

En cohérence avec le Plan de Développement Industriel (PDI), un certain nombre de filières ont été identifiées comme étant prioritaires. Le riz fait partie de ces filières pour lesquelles il est prévu des plans spécifiques, visant à augmenter leur production et à renforcer leur compétitivité notamment en développant l'aval des chaînes de valeur grâce à l'implantation d'industries de transformation.

## La Stratégie Développement du Secteur Rural (SDSR/PNIA) 2020-2030

La SDSR/PNIA 2020-2030 est la déclinaison de la SND30 dans le secteur rural. L'un de ses objectifs est d'accroître durablement les productions des filières végétales. Un accent sera mis sur le développement d'une agriculture plus intensive et plus durable dans les filières porteuses telle que le Riz.

Ces filières soutiendront d'une part le développement de l'agro-industrie, sources de devises tandis que d'autres soutiendront d'autre part la production vivrière qui concourent à la satisfaction de la demande des ménages en produits alimentaires sur les marchés nationaux et sous régionaux. Concernant le riz, il faut noter que la tendance est déjà à l'exportation (informelle de riz paddy) vers les pays de la sous-région. L'enjeu de la SDR va être de réduire les importations et limiter les exportations au riz marchand. A cet effet, l'objectif de production du riz est fixé à 450 000 tonnes en 2025 et 750 000 tonnes en 2030. Un certain nombre de réformes structurelles dans le secteur, à l'instar des nouvelles modalités d'octroi des subventions aux producteurs, de la coordination des interventions visant le désenclavement des bassins de production orienteront la mise en œuvre de la SDR 2022-2030.

## Le Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation

Les effets de la pandémie à COVID 19 sont venus rappeler, la nécessité de réduire la dépendance aux produits importés. La promotion de l'import substitution s'est avérée primordiale. Le riz est l'un des produits de grande consommation sur lequel se focalise le plan de soutien à la relance économique pour amorcer le rééquilibrage progressif de la balance commerciale du Cameroun. Ce plan de soutien porte spécifiquement sur les maillons accès aux intrants (engrais, semences améliorées, etc.) et l'amélioration de l'encadrement des producteurs.

## Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

Dans le cadre de la déclaration sur la transformation et la croissance accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés (déclaration de Malabo 2014), l'engagement n°3 relatif à l'élimination de la faim à l'horizon 2025 vise notamment : (i) au moins le doublement de la productivité (en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation et la mécanisation ; (ii) la réduction des pertes post récoltes au moins de moitié. L'engagement n°04 pour sa part vise à réduire de moitié la pauvreté grâce à la croissance inclusive et la transformation agricole. ; A cet effet l'établissement et/ou le renforcement des partenariats publics privés inclusifs sera recherché pour les chaînes de valeurs prioritaires comme le riz qui ont un fort lien avec les petits producteurs.

## La Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD)

La Coalition Pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) est un groupe consultatif pour le développement du riz en Afrique. Le Cameroun y a été admis en 2008. Fort des résultats encourageants obtenus dans la relance de filière, le Pays a de nouveau sollicité son admission dans la seconde phase (2019-2030). La CARD appuie au total 32 pays producteurs de riz en Afrique pour l'élaboration de leurs stratégies de développement du riz. L'une des principales approches consiste à renforcer la résilience de la production et de l'offre locale de riz.

## Principes et approches

En cohérence avec ce qui précède, la stratégie pour atteindre les objectifs de la SDR 2022-2030 repose sur les principes et approches suivants :

- ⇒ **une approche « Bassins de Production Prioritaires »** qui considère un modèle spatial visant à valoriser les ressources naturelles dans le sens d'une production optimale de riz. Ce modèle spatial sera basé, d'une part, sur la *priorisation des zones à fort potentiel de production* (irrigué et pluvial de bas-fonds) et d'autre part sur la proximité des zones de consommation, des marchés locaux et régionaux. A cet effet, les bassins de production rizicoles prioritaires seront identifiés dans lesquels seront priorisées les interventions.
- ⇒ **une approche participative et inclusive** : s'assurant de la contribution dynamique de tous les acteurs de la chaîne de valeur Riz. La stratégie préconise l'inclusion du genre, la prise en compte des besoins de tous les acteurs et leur participation effective dans sa mise en œuvre.

- ⇒ **une forte incitation du Partenariat-Public-Privé (PPP)** : La SDR préconise un accroissement fort de l'implication du secteur privé dans la filière Riz au Cameroun. La réalisation des infrastructures structurantes par l'Etat (aménagement hydro-agricoles, désenclavement des bassins de production, approvisionnement en électricité et extension du réseau téléphonique) sera une des mesures incitatives à l'endroit du secteur privé.
- ⇒ **l'approche « R I C E »** qui prend en considération les aspects de durabilité, d'industrialisation, avec le PPP, de compétitivité du riz local, mais aussi l'autonomisation des acteurs. Cette approche se décline comme suit :
- **Résilience** : qui exprime la stabilité face aux défis actuels (changements climatiques, crises sanitaires et sécuritaires) et l'essor de la croissance démographique ;
  - **Industrialisation** : pour l'engagement des entreprises dans la production, la transformation, la valeur ajoutée et la commercialisation du riz local ;
  - **Compétitivité** : qui améliore la qualité, la quantité, le prix et la valeur du riz local et supplée à l'importation ;
  - **Empowerment ou Autonomisation** : qui permet aux parties prenantes concernées (incluant les femmes et les jeunes) de capter équitablement les avantages socio-économiques de la chaîne de valeur riz et d'être autonomes en termes d'accessibilité aux services financiers et à la vulgarisation.

## Vision

La vision pour le futur de la Riziculture est qu'à **« l'horizon 2030, les besoins nationaux sont couverts par la production locale et les importations de riz sont devenues résiduelles »**.

## Objectifs et Axes de la SDR 2022-2030

### Objectifs de la SDR 2022-2030

En vue de rendre possible la vision énoncée ci-dessus, l'objectif global (OG) de la stratégie nationale de développement de la riziculture est **« d'accroître substantiellement la production et la compétitivité du riz camerounais afin d'améliorer le solde de la balance commerciale et de booster le développement économique »**. Cet objectif global est décliné en quatre Objectifs Spécifiques (OS), à savoir :

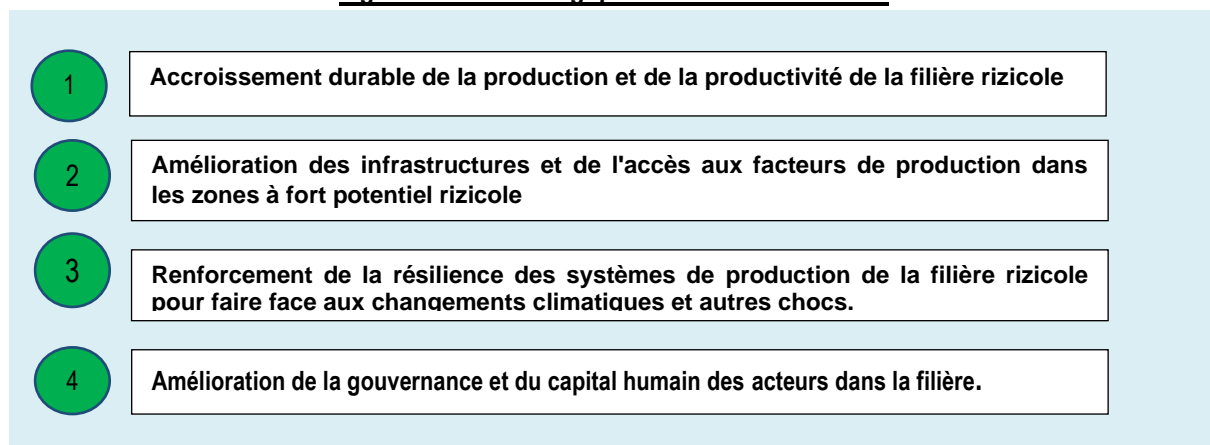
- **OS<sub>1</sub>** : Accroître durablement la production et la productivité de la filière rizicole ;
- **OS<sub>2</sub>** : Améliorer dans les zones à fort potentiel agricole, les infrastructures et l'accès aux facteurs de production ;

- **OS<sub>3</sub>** : Renforcer la résilience des systèmes de productions, de la filière rizicole pour faire face aux changements climatiques et aux autres chocs ;
- **OS<sub>4</sub>** : Renforcer la Gouvernance et le capital humain des acteurs dans la filière rizicole.

### Axes de la SDR 2022-2030

Quatre (04) axes ont été formulés pour la SDR 2022-2030 sur la base des objectifs spécifiques. Ils sont représentés dans la figure suivante :

**Figure 1: Axes stratégiques de la SDR 2022-2030**



Source : MINADER

## Cadre de résultats de la SDR 2022 – 2030

| Objectifs  | Résultat attendu | Indicateurs  | Référence (2022) | Cible   |           | Source  |
|--|------------------|--|------------------|---------|-----------|---------|
|  |                  |  |                  | 2025    | 2030      |         |
| <b>Objectif Global :</b><br><b>Accroître substantiellement la production, la compétitivité du riz camerounais, améliorer le solde de la balance commerciale et booster le développement économique</b> |                  | Taux de dépendance par rapport aux importations alimentaires (%) | 35               | 20      | 3         | INS     |
|  |                  | Taux de décorticage (%) *  | 60               | 70      | 80        | MINADER |
|  |                  | Nombre d'emplois créés dans la filière                           | 222 000          | 232 500 | 150 000   | INS     |
| <b>Objectif Spécifique 1 (OS1) : Accroissement durable de la production et de la productivité de la filière rizicole</b>   |                  | Productions du riz pluvial (Riz paddy) par an en tonnes          | 31 152           | 64 300  | 110 000   | MINADER |
|  |                  | Rendements du riz pluvial (t/ha)                                 | 1,5              | 2       | 2,5       | MINADER |
|  |                  | Productions du riz de bas-fonds (Riz paddy) en tonnes            |                  | 128 600 | 220 000   | MINADER |
|  |                  | Rendements du riz de bas-fonds (t/ha)                            | 4                | 4,5     | 4,5       | MINADER |
|  |                  | Productions (en tonnes) du riz irrigué                           | 141 000          | 450 100 | 770 000   | MINADER |
|  |                  | Rendements du riz irrigué (t/ha)                                 | 5                | 5,5     | 6         | MINADER |
|  |                  | Productions (en tonnes) du riz paddy                             |                  | 643 000 | 1 100 000 | MINADER |
|  |                  | Rendements du riz (t/ha)   |                  |         |           | MINADER |

## Cadre de résultats de la SDR 2022 – 2030

| Objectifs   | Résultat attendu | Indicateurs  | Référence (2022) | Cible   |        | Source               |
|---|------------------|--|------------------|---------|--------|----------------------|
|   |                  |  |                  | 2025    | 2030   |                      |
|   |                  | Semence pré- base du riz pluvial (kg)                          |                  |         |        | IRAD                 |
|   |                  | Semence pré- base du riz irrigué (kg)                          |                  |         |        | IRAD                 |
|   |                  | Semence pré- base du riz de bas-fonds (kg)                     |                  |         |        | IRAD                 |
|   |                  | Semence certifiée du riz pluvial (kg)                          |                  |         | 5 213  | MINADER              |
|   |                  | Semence certifiée du riz irrigué (kg)                          |                  |         | 3 168  | MINADER              |
|   |                  | Semence certifiée du riz de bas fond (kg)                      |                  |         |        | MINADER              |
| <b>Objectif Spécifique 2 (OS2) : Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés dans la filière rizicole</b> |                  | Pourcentage des pertes post-récolte dans la filière (%)        | 40               | 30      | 20     | MINADER/CTD          |
|   |                  | Taux de mécanisation agricole dans la filière                  |                  |         |        | MINADER              |
|   |                  | Superficies des terres agricoles aménagées du riz pluvial (ha) | 120 000          | 120 000 | 30 000 | MINEPAT/MINADER /CTD |
|   |                  | Superficies des terres agricoles aménagées du riz irrigué (ha) | 18 000           | 20 000  | 50 000 | MINEPAT/MINADER /CTD |
|   |                  | Superficies des terres agricoles aménagées du riz de           | 10 000           | 15 000  | 20 000 | MINEPAT/MINADER /CTD |

## Cadre de résultats de la SDR 2022 – 2030

| Objectifs  | Résultat attendu | Indicateurs   | Référence (2022) | Cible |      | Source                    |
|--|------------------|---|------------------|-------|------|---------------------------|
|  |                  |   |                  | 2025  | 2030 |                           |
|  |                  | bas fond (ha)   |                  |       |      |                           |
|  |                  | Volume de crédits accordés aux acteurs de la filière  |                  |       |      | MINFI/MINEPAT/<br>MINADER |
|  |                  | Capacité des unités de stockage installées  |                  |       |      | MINADER/MINEPAT<br>/CTD   |
| <b>Objectif Spécifique 3 (OS3) : Renforcement de la résilience des systèmes de production, de la filière rizicole face aux chocs</b> |                  | Nombre de rapports sur la mise en œuvre du plan directeur produit                           |                  |       |      | MINADER                   |
|  |                  | Nombre d'exploitations rizicoles utilisant les pratiques d'agriculture climato intelligente |                  |       |      | MINADER                   |
| <b>Objectif Spécifique 4 (OS4) : Amélioration de la gouvernance et du capital humain des acteurs dans la filière</b>                 |                  | Nombre d'interprofessions dans la filière mises en place                                    |                  |       |      | MINADER                   |
|  |                  | Nombre de producteurs ayant accès aux services financiers                                   |                  |       |      | MINADER                   |
|  |                  | Nombre de producteurs sur l'accès aux services de vulgarisation                             |                  |       |      | MINADER                   |
|  |                  | Pourcentage de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans la filière        |                  |       |      | MINADER                   |
|  |                  | Part des dépenses publiques   |                  |       |      | MINFI/MINEPAT/            |



## Cadre de résultats de la SDR 2022 – 2030

| Objectifs | Résultat attendu | Indicateurs  | Référence (2022) | Cible |      | Source                        |
|-----------|------------------|--|------------------|-------|------|-------------------------------|
|           |                  |  |                  | 2025  | 2030 |                               |
|           |                  | de la filière dans le budget de l'État   |                  |       |      | MINADER                       |
|           |                  | Aide Publique au Développement décaissée pour le développement de la filière           |                  |       |      | MINEPAT/MINADER               |
|           |                  | Nombre cumulé de partenariats public-privé (PPP) qui sont mis en œuvre dans la filière |                  |       |      | MINEPAT/MINADER               |
|           |                  | Existence d'une instance de coordination multi-acteurs fonctionnelle                   | 0                | 1     | 1    | Secrétariat Technique Filière |
|           |                  | Nombre de revues organisées  | 0                | 2     | 4    | Secrétariat Technique Filière |

## **CHAPITRE III : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES**

## Objectifs quantitatifs

### Objectifs de production de riz

Le tableau 3 présente l'évolution prévisionnelle de la production entre 2022 et 2030 avec les engagements actuels.

**Tableau 3:récapitulatif des projections de productions et des besoins de consommation**

| Estimation de la production      | 2023        | 2024        | 2025        | 2026        | 2027        | 2028        | 2029        | 2030        |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Production riz paddy (en tonne)  | 450 000     | 545 000     | 643 000     | 729 000     | 815 000     | 900 000     | 986 000     | 1 100 000   |
| Production riz blanc (en tonne)  | 315 500     | 382 500     | 450 000     | 510 000     | 570 000     | 630 000     | 690 000     | 750 000     |
| Besoin de consommation (tonne)   | 637 000     | 655 000     | 673 000     | 693 000     | 714 000     | 732 000     | 753 000     | 772 000     |
| <b>Taux d'autosuffisance (%)</b> | <b>49,5</b> | <b>58,4</b> | <b>66,9</b> | <b>73,6</b> | <b>79,8</b> | <b>86,1</b> | <b>91,6</b> | <b>97,2</b> |

Source: calculs, Task-Force SDR 2022-2030

**Tableau 4:Projections de la contribution par écologie dans la production de riz blanchi pour les engagements en cours ou actés**

| Désignations                                       | Unités                                   | 2022           | 2025            | 2030            |
|--|--|----------------|-----------------|-----------------|
| Population   |  | 27 543 748     | 29 339 077      | 32 979 647      |
| Besoins par habt (kg/hbt/an)                       | kg                                       | 25             | 25,5            | 26              |
| Besoins  | Riz blanchi (tonnes)                     | 620 000        | 673 000         | 772 000         |
|  | Équivalent riz paddy à produire (tonnes) | 885 700        | 961 430         | 1 102 860       |
| Pluvial de plateau                                 | S (ha)                                   | 120 000        | 120 000         | 30 000          |
|  | Rdt (t/ha)                               | 1,5            | 2               | 2,5             |
|  | Production                               | 180 000        | 240 000         | 75 000          |
| Pluvial de Bas-Fonds                               | S (ha)                                   | 10 000         | 15 000          | 20 000          |
|  | Rdt (t/ha)                               | 4              | 4,5             | 4,5             |
|  | Production                               | 40 000         | 67 500          | 90 000          |
| Irrigué  | S (ha)                                   | 18 000         | 20 000          | 50 000          |
|  | S dc (ha)                                | 9 000          | 15 000          | 40 000          |
|  | ST (ha)                                  | 27 000         | 35 000          | 80 000          |
|  | Rdt (t/ha)                               | 5              | 5,5             | 6               |
|  | Production                               | 135 000        | 192 500         | 480 000         |
| <b>Production projetée de riz blanchi (tonnes)</b> | <b>Tonnes</b>                            | <b>248 500</b> | <b>350 000</b>  | <b>450 500</b>  |
| <b>GAP</b>   |  |                | <b>-100 000</b> | <b>-299 500</b> |

Source : Calculs de la task-force SDR 2022-2030

### Objectifs de production de semences

Sur la base des surfaces à emblaver pour atteindre les objectifs de production fixés par la SDR 2022-2030 d'une part, et des ratios de semences qui correspondent aux objectifs d'accroissement de rendement retenus d'autre part, les objectifs de production de semences sont donnés en annexe 03).

## Axe n°1 : Accroissement durable de la production et de la productivité

Cet axe stratégique sera développé à travers les actions suivantes :

- ⇒ Action 1.1 : Amélioration de l'accès aux semences ;
- ⇒ Action 1.2 : Appui à l'amélioration de la production;
- ⇒ Action 1.3 : Contrôle Qualité et Assurance.

### Action 1.1 : Amélioration de l'accès aux semences

L'insuffisance des semences de bonne qualité du riz pour les différents types d'écologie reste un problème important. La résolution de ce problème sera recherchée à travers la mise en œuvre des activités suivantes :

- Activité 1.1.1. : Maintenance des ressources génétiques ;
- Activité 1.1.2. : Production et distribution des semences de qualité ;
- Activité 1.1.3. : Contrôle permanent de la qualité.

#### *Activité 1.1.1 : Maintenance des ressources génétiques*

Par le biais de différentes coopérations scientifiques, il est estimé que le Cameroun dispose d'un potentiel génétique de près de 150 accessions de riz en maintenance et d'une cinquantaine de variétés effectivement cultivées (RICESTAT Cameroun, 2011).

Les activités de maintenance et de gestion de la ressource génétique sont affectées d'une part par l'insuffisance du personnel qualifié dans les centres de recherche, de financement pour les travaux de maintenance des variétés de riz et d'infrastructures de conservation de semences souches et d'autre part, le fonctionnement irrégulier du CONSOV.

Pour y remédier la stratégie entend :

- Poursuivre les essais d'adaptation, la caractérisation, l'inscription au catalogue préalablement à leur vulgarisation ;
- Doter les structures en charge de la maintenance des ressources génétiques de ressources financières et humaines nécessaires à leur fonctionnement ;
- Investir dans le renforcement des capacités humaines ;
- Promouvoir par la création et la maintenance des nouvelles variétés adaptées aux variations climatiques et/ou répondant aux besoins des différentes catégories des consommateurs.

### *Activité 1.1.2 : Production et distribution des semences de qualité*

Les interventions ont permis d'augmenter considérablement l'utilisation des semences certifiées à un niveau estimé à 25% en 2014 (SNDSR, 2015). La non- rentabilité de l'activité semencière contribue à décourager les multiplicateurs semenciers privés de riz. D'autres contraintes majeures du sous-secteur semences riz comprennent : (i) le chevauchement des rôles des acteurs (recherche, secteur semencier privé etc.), (ii) la faible capacité d'offre de semences de pré-base et de base, (iii) l'insuffisance d'information sur les marchés, (iv) le circuit de commercialisation peu organisé.

Face à cette situation, la SDR entend :

- Spécialiser pour chacun des pôles rizicoles, les variétés les plus indiquées ;
- Promouvoir l'utilisation des semences améliorées dans tous les bassins rizicoles ;
- Soutenir la production des semences de pré-base et de base pour les variétés adoptées ;
- Accompagner la structuration et l'organisation du circuit de commercialisation des semences.

Tenant compte des superficies à mobiliser pour la production des semences de base et de pré-base projetée, la SDR entend promouvoir l'émergence de 03 centres d'excellence de production de semences présentant un minimum d'infrastructures de production irriguée, de contrôle qualité, de formation et d'usinage du riz, notamment FPRIAC, UNVDA et SEMRY.

### *Activité 1.1.3 : Contrôle permanent de la qualité*

L'absence du catalogue descriptif des variétés cultivées, le circuit de commercialisation peu organisé et la faible collaboration entre les acteurs et les services en charge du contrôle handicapent le processus de contrôle et de certification des semences.

Face à toutes ces contraintes, la stratégie entend :

- Promouvoir la mise en place d'une plateforme des acteurs du sous-secteur semences ;
- Poursuivre l'actualisation et la diffusion du catalogue des variétés ;
- Appuyer la mise à jour et la vulgarisation des textes régissant l'activité semencière ;
- Soutenir le fonctionnement des services de contrôle.

## **Action 1.2 : Appui à l'amélioration de la production**

Concernant l'amélioration de la production du riz, les activités devant être mises en œuvre se présentent comme suit :

Activité 1.2.1 : Approvisionnement en engrais ;

Activité 1.2.2 : Protection phytosanitaire et lutte contre les ravageurs ;

Activité 1.2.3 : Appui conseil et vulgarisation ;

Activité 1.2.4 : Accompagnement des moyennes et grandes exploitations agricoles.

### *Activité 1.2.1 : Approvisionnement en engrais ;*

L'indisponibilité, l'accès difficile, le coût élevé et la qualité souvent peu contrôlée des engrais constituent des obstacles à la gestion de la fertilité des sols dans la production du riz. L'atteinte des objectifs de la SDR suppose l'atteinte des rendements ambitieux. Ceux-ci sont tributaires d'une mise en œuvre optimale de la nouvelle politique d'octroi des subventions.

### *Activité 1.2.2 : Protection phytosanitaire et lutte contre les ravageurs*

Au niveau des champs, les riziculteurs font face à différents types de maladies (pyriculariose, helminthosporiose, chlorose etc....) et de ravageurs (mammifères, oiseaux, insectes etc...) en fonction des stades de croissance et des écologies. Les mauvaises herbes constituent également un grand défi, en raison de la contrainte de main d'œuvre, surtout en riziculture pluviale de plateau où le riz est en concurrence avec d'autres cultures.

Face à cette situation, la SDR entend :

- ⇒ Capitaliser les initiatives de lutte contre les pestes et maladies existantes ;
- ⇒ Promouvoir l'utilisation des techniques intégrées mises en place.

A cet effet, il importe de rappeler que, comme les engrais, les pesticides relèvent de la première catégorie des subventions dont les modalités d'octroi font l'objet d'un texte en vigueur. Les riziculteurs bénéficieront ainsi d'une subvention de l'ordre de 30% du prix des pesticides achetés sur le marché. La subvention des autres catégories (petits équipements, infrastructures communautaires, etc.) bénéficiera également à ces derniers.

### *Activité 1.2.3 : Appui conseil et vulgarisation*

Le système de vulgarisation assure l'interface entre la recherche et les producteurs. Dans le cadre de la SDR, celle-ci se fera de plusieurs manières : (i) les services dédiés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; (ii) les services adhoc dans les projets, programmes et sociétés d'encadrement rizicoles ; (iii) les plateformes digitales mises en place par différents acteurs.

A cet effet, des partenariats seront encouragés au sein des bassins de production entre les établissements de recherche et/ou de formation agricoles et les organisations professionnelles (interprofession, coopératives...) pour l'organisation des modules de formation sur des thématiques telles que : la mécanisation agricole, la gestion de l'eau, les bonnes pratiques culturales, la qualité des produits, l'adaptation aux changements climatiques, etc.

### *Activité 1.2.4 : Accompagnement des moyennes et grandes exploitations agricoles*

Au niveau des grands périmètres aménagés, les promoteurs des moyennes et grandes exploitations rizicoles bénéficieront de l'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'affaires. Certains projets en cours offrent :

- A l'intention des producteurs moyens, des guichets simplifiés pour le financement des équipements de petite mécanisation tels que des motoculteurs, décortiqueuses, petits ateliers de machinisme agricole, etc. Le taux de subvention pouvant aller jusqu'à 70 % pour les hommes et 80 % pour les femmes ;
- Pour les grands producteurs, des guichets pour le financement des tracteurs, moissonneuses, pulvérisateurs, moulins, ateliers de machinisme agricole, etc. Les taux de financement pour cette catégorie sont de 20 % qui représentent l'apport personnel du bénéficiaire, 30 % représentant le prêt par une banque ou une institution financière et 50 % représentant la subvention du projet.

## **Axe n°2 : Amélioration des infrastructures de l'accès aux facteurs de productions et aux marchés dans les zones à fort potentiel rizicole**

Les interventions sont organisées autour de trois actions essentielles :

- ⇒ Action 2.1 : Développement, et gestion des infrastructures et ressources de production ;
- ⇒ Action 2.2 : Appui à la gestion post-récolte et à la commercialisation ;
- ⇒ Action 2.3 : Appui à l'accès à l'équipement agricole et leur entretien.

### **Action 2.1. : Développement, gestion des infrastructures et ressources de production**

La mise en œuvre de cette action se rapporte aux activités suivantes :

- Activité 2.1.1. : Désenclavement des bassins rizicoles ;
- Activité 2.1.2. : Formulation d'un plan de valorisation des bassins rizicoles ;
- Activité 2.1.3. : Réhabilitation, amélioration et aménagement des périmètres hydroagricoles.

#### *Activité 2.1.1 : Désenclavement des bassins rizicoles*

Le désenclavement des bassins de production présente un enjeu important pour la compétitivité du riz local. La connexion aussi bien physique que virtuelle entre les bassins de production et les centres de consommation favorisant grandement la commercialisation des intrants et des produits.

Les actions prévues pour lever ces contraintes sont les suivantes :

- ⇒ La priorisation de l'entretien des routes de desserte des bassins de production à travers la plateforme multi-acteurs de désenclavement au niveau des régions ;
- ⇒ L'ouverture de nouvelles routes de desserte afin de désenclaver les bassins de production rizicole émergents ;
- ⇒ Le plaidoyer pour l'extension des réseaux électrique et téléphonique au niveau des bassins de production.

### *Activité 2.1.2 : Formulation d'un plan de valorisation des bassins de production rizicole*

Selon les cas, les atouts des bassins de production pour la riziculture peuvent tenir : au potentiel de terre aménageable, à la proximité des centres de commercialisation, à une pluviométrie favorable et à la disponibilité de la main d'œuvre. Il sera question pour chaque bassin rizicole identifié de valoriser au mieux les atouts disponibles.

Pour ce faire, la SDR entend :

- ⇒ réaliser des monographies dans les bassins rizicoles proposés par des parties prenantes au niveau local en vue de caractériser leur potentiel ;
- ⇒ appuyer la sécurisation des aménagements rizicoles et celles des terres susceptibles d'être aménagées ;
- ⇒ planifier de manière équilibrée au niveau des différents bassins, la valorisation des différentes écologies ;
- ⇒ rechercher des alternatives énergétiques adaptées dans les différents bassins de production.

### *Activité 2.1.3 : Réhabilitation, amélioration et aménagement des périmètres hydroagricoles*

Un certain nombre de bassins rizicoles anciennement exploités par des entreprises publiques ont fait l'objet d'un arrêt partiel ou total d'exploitation de leurs périmètres aménagés.

La SDR entend implémenter des actions suivantes :

- ⇒ la réhabilitation des anciens périmètres irrigués afin de capitaliser les acquis en matière d'infrastructures ;
- ⇒ l'extension des aménagements sur le potentiel connu mais non valorisé ;
- ⇒ l'aménagement des bas-fonds et le développement de micro -infrastructures d'irrigation ;
- ⇒ la mise en place des mécanismes de gestion durable des périmètres.



## Action 2.2 : Post-récolte et commercialisation du riz

La bonne gestion des opérations post-récolte et la commercialisation est déterminante pour la compétitivité qualité/prix du riz local. La mise en œuvre de cette action se rapporte aux activités suivantes :

Activité 2.2.1 : Appui à la réalisation des opérations post récoltes ;

Activité 2.2.2 : Appui au stockage ;

Activité 2.2.3 : Appui à la transformation

Activité 2.2.4 : Appui à la commercialisation.

### *Activité 2.2.1 : Appui à la réalisation des opérations post récoltes*

Dans cette activité, il s'agit de subventionner l'acquisition de petits équipements tels que les moissonneuses, les batteuses, les bâches de séchage, les vanneuses, les charrettes, les portes-tout, etc.

### *Activité 2.2.2 : Appui au stockage*

Il s'agit ici d'apporter un appui à la construction et équipement des magasins de stockage (balances, humidimètres, chariots, palettes de séchage, etc.)

### *Activité 2.2.3 : Appui à la transformation*

Dans le cadre de cette activité, la SDR soutiendra l'acquisition du petit matériel adapté pour faciliter les opérations. Il s'agit des mini décortiqueuses, des épierreuses, des calibreuses, des couseuses, des ensacheuses, etc. Par ailleurs, les organisations de producteurs seront accompagnées pour le conditionnement des semences de riz et du riz marchand.

### *Activité 2.2.4 : Appui à la commercialisation*

Pour améliorer la commercialisation du riz, la SDR entend soutenir :

- ⇒ l'élaboration d'un plan marketing et de commercialisation ;
- ⇒ le développement et la multiplication des réseaux de distribution et des points de vente des produits ;
- ⇒ l'établissement des liens commerciaux entre les différents maillons de la chaîne de valeur riz ;
- ⇒ l'élaboration et la vulgarisation des normes sur le riz ;
- ⇒ le développement des indications géographiques (IG) dans la filière riz et un label écologique ;
- ⇒ la promotion du riz local à travers les réseaux de grande distribution.

## AXE n°3 : Renforcement de la résilience des systèmes de production de la filière rizicole pour faire face aux changements climatiques et autres chocs.

La production du riz selon les différentes écologies (irrigué, pluvial de bas-fonds et pluvial de plateau) présente une susceptibilité différente par rapport aux changements climatiques. Le riz étant une culture semi aquatique (présentant les besoins en eau importants) ayant des systèmes de production avec maîtrise totale ou partielle d'eau permettant d'obtenir des rendements les plus intéressants. Sous réserve des contraintes financières, la SDR entend mettre l'accent sur la valorisation des potentialités dans les écosystèmes irrigués, bas-fonds et plateau.

### Action 3.1 : Formulation d'un Plan Directeur pour la gestion des ressources en terres et en eau

En cohérence avec le schéma national d'aménagement, un plan directeur sera mis en place pour orienter la gestion des ressources en terre et en eau dans les zones propices à la riziculture. Les zones rizicultivables et accessibles sont aujourd'hui répartis dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Centre, du Sud, et du Sud-Ouest.

De manière indicative, les activités à prioriser porteront sur :

Activité 3.1.1 : Gestion des ressources en terres ;

Activité 3.1.2 : Gestion des ressources en eau.

#### *Activité 3.1.1 : Gestion des ressources en terres*

La gestion des ressources en terres se fera à travers les tâches suivantes :

- ⇒ l'évaluation des terres disponibles dans les zones rizicoles traditionnelles en abandon ;
- ⇒ le réaménagement du potentiel existant dans les bassins rizicoles abandonnés ;
- ⇒ l'appréciation de l'engouement des producteurs ruraux installés dans les bassins à s'investir dans l'agriculture ;
- ⇒ l'identification des facilités à apporter aux acteurs privés dans les différents maillons de la filière pour chaque zone concernée.

#### *Activité 3.1.2 : Gestion des ressources en eau*

La pratique de la riziculture nécessite une réelle maîtrise des eaux. Dans le contexte de forte manifestation de changements climatiques, les aménagements hydro agricoles constituent un paramètre important pour l'atteinte des objectifs de la SDR. Les zones de priorités sont celles qui sont situées dans les zones aménageables avec maîtrise totale de l'eau et celles qui peuvent être

aménagées à moindres coûts. Ces zones auront par ailleurs l'avantage de permettre la réalisation de deux campagnes agricoles dans l'année, indépendamment des zones agro-écologiques.

A cet effet, la SDR entend réaliser les opérations suivantes :

- ⇒ évaluation des infrastructures hydro-agricoles existantes en déclinant spécifiquement celles abandonnées et celles non récupérables ;
- ⇒ réhabilitation des infrastructures récupérables (partiellement dégradées) ;
- ⇒ valorisation de l'aval des barrages de retenues d'eau (Mokolo, Lagdo, Lom Pangar, Memeve'ele, Mekim, ...) ainsi que les abords des fleuves et cours d'eau (Sanaga, Benoué...) ;
- ⇒ accompagnement des CTD dans la recherche de financements pour la réalisation des aménagements hydro agricoles ;

## Action 3.2 : Renforcement de la résilience des systèmes de production riziocoles

La mise en œuvre de cette action reposera sur les activités suivantes :

Activité 3.2.1 : Gestion durable de la fertilité des sols

Activité 3.2.2 : Utilisation de l'information climatique

Activité 3.2.3 : Promotion de la riziculture climato-intelligente

### *Activité 3.2.1 : Gestion durable de la fertilité des sols*

Par rapport aux autres cultures, la réalisation des aménagements riziocoles coûte relativement chère. Leur valorisation passe nécessairement par une exploitation intensive (d'où l'idée de double culture). Dans ce contexte, il est important de mettre en avant des mesures de nature à valoriser et à pérenniser l'efficience.

A cet effet la SDR encourage :

- ⇒ l'évaluation de la fertilité du sol dans les bassins potentiels ;
- ⇒ l'utilisation de la fumure organique là où elle est disponible, y compris par la promotion de systèmes de production intégrant la riziculture et l'élevage, notamment la pisciculture.

### *Activité 3.2.2 : Utilisation de l'information climatique*

Dans la riziculture de plateau en particulier, il est important de faire coïncider le cycle de la plante avec le régime des précipitations. Dans un contexte où les changements climatiques sont une réalité, la valorisation des données agro-météorologiques produites à fréquence régulière par l'Observatoire National des Changements Climatiques s'avère indispensable.

La SDR entend procéder :

- ⇒ à la mise en place de cadres de concertations multi acteurs sur les questions liées aux changements climatiques au niveau des bassins rizicoles;
- ⇒ à la mise à contribution des radios communautaires dans la diffusion des informations agro-météorologiques ;

### à la mise à jour régulière du calendrier agricole. *Activité 3.2.3 : Promotion de la riziculture climato-intelligente*

La riziculture climato-intelligente permet de s'adapter aux effets des changements climatiques et de réduire les émissions de gaz à effet de serre assez élevées dans la culture du riz.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR, il sera question :

- ⇒ de vulgariser les variétés tolérantes aux stress hydrique et/ou thermique, particulièrement dans la riziculture de plateau ;
- ⇒ d'adopter les techniques culturales innovantes (Systèmes de Riziculture Intensive-SRI) ;
- ⇒ de promouvoir les techniques d'agriculture de conservation ;
- ⇒ de valoriser les innovations sur les techniques d'adaptation aux changements climatiques.

## AXE n°4 : Gouvernance dans la SDR

La réussite de la mise en œuvre de la SDR est tributaire de la cohérence d'ensemble des actions transversales ne relevant pas uniquement de la production. C'est le cas de :

- l'existence d'un mécanisme de coordination et suivi et évaluation des interventions;
- l'attractivité de la filière pour le secteur privé ;
- le renforcement des capacités des acteurs (Etat, OPA, ONG etc.).

### Action 4.1 : Coordination et suivi et évaluation des interventions

Les activités identifiées dans la SDR relèvent des attributions de différentes structures ministérielles, sectorielles et nationales. Leur phasage se doit d'être coordonné pour une bonne cohérence. Il sera assuré par la mise en œuvre des activités suivantes :

Activité 4.1.1 : Mise en place d'un cadre institutionnel efficace et efficient de la filière riz ;

Activité 4.1.2 : Élaboration d'un cadre réglementaire sur la politique de commercialisation du riz ;

Activité 4.1.3 : Mise en place d'un cadre de financement incitatif de la filière riz ;

Activité 4.1.4 : Renforcement des capacités des acteurs (État, OPA, ONG etc.)

Activité 4.1.5 : Mise en place d'une plateforme digitale de suivi et gestion de la filière.

### *Activité 4.1.1 : Mise en place d'un cadre institutionnel efficace et efficient de la filière riz*

Il s'agira de :

- ⇒ identifier et définir les rôles des acteurs de la filière au niveau national et dans les bassins de production ;
- ⇒ mettre en place des plateformes nationales et régionales de concertations ;
- ⇒ identifier et mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée de l'information ;
- ⇒ faire une étude en vue de la mise en place d'une structure du type « Agence ou Office de Développement de la Filière riz ».

### *Activité 4.1.2 : Élaboration d'un cadre réglementaire sur la politique de commercialisation du riz*

S'agissant de la politique commerciale, les actions seront les suivantes :

- ⇒ mettre en place une politique nationale cohérente et efficace en matière de normes Obstacles Techniques au Commerce (OTC), de mesures Sanitaires et Phyto Sanitaires (SPS) pour assurer la protection des consommateurs ;
- ⇒ limiter les exportations au riz blanchi ;
- ⇒ renforcer les mesures liées à la traçabilité du riz commercialisé.

### *Activité 4.1.3 : Mise en place d'un cadre de financement incitatif de la filière riz*

Pour ce faire, il s'agira de :

- ⇒ mettre en place un fonds de développement alimenté par le prélèvement sur les importations ;
- ⇒ identifier des facilitations pour les investissements du secteur privé dans la filière.

### *Activité 4.1.4 : Renforcement des capacités des acteurs (État, OPA, ONG etc.)*

Pour ce faire, il est opportun d'envisager les tâches suivantes:

- ⇒ accompagner les acteurs de la filière à la structuration, notamment à la mise en place de l'interprofession riz ;
- ⇒ impliquer les CTD dans le développement des bassins rizicoles ;
- ⇒ renforcer les capacités du personnel de l'Etat (inspecteurs et contrôleurs semenciers, agents de vulgarisation);
- ⇒ renforcer les capacités des acteurs en charge de la gestion de l'eau et des ouvrages hydro-agricoles;
- ⇒ renforcer les capacités des acteurs en matière de systèmes de production durables.

### *Activité 4.1.5 : Mise en place d'une plateforme digitale de suivi et gestion de la filière*

Pour ce faire, il s'agira de :

- ⇒ identifier les sources d'informations ;
- ⇒ mettre en place les outils ;
- ⇒ développer les interfaces avec d'autres plateformes et dispositifs existants.

## **Action 4.2 : Amélioration de l'attractivité de la filière pour le secteur privé**

Activité 4.2.1 : Renforcement du cadre réglementaire régissant l'activité semencière ;

Activité 4.2.2 : Facilitation de l'accès du riz local aux marchés domestique et sous régional ;

Activité 4.2.3 : Amélioration de l'accès des privés aux facteurs de production (terre, eau).

### *Activité 4.2.1 : Renforcement du cadre réglementaire régissant l'activité semencière*

Pour ce faire, il s'agira de :

- ⇒ élaborer les textes d'application sur la loi semencière ;
- ⇒ suivre l'application des dispositions de la loi des finances ;
- ⇒ s'assurer du maintien des exonérations dans les lois de finances successives.

### *Activité 4.2.2 : Facilitation de l'accès du riz local aux marchés domestique et sous régional*

- ⇒ réserver au riz local le monopole de l'approvisionnement des besoins en riz des établissements/structures publiques (universités, grandes écoles, armée, prisons, etc.) ;
- ⇒ élaborer les conventions avec des transporteurs pour acheminer le riz local des bassins de production vers les centres de consommation ;
- ⇒ planifier les quotas à l'importation.

### *Activité 4.2.3 : Amélioration de l'accès des privés aux facteurs de production (terre, eau)*

Pour ce faire, il s'agira de :

- ⇒ soutenir l'accès aux fabricants d'équipements et artisans locaux à la matière première et machine-outil ;
- ⇒ accompagner l'établissement des partenariats entre les CTD et les investisseurs privés.

## **Action 4.3 : Renforcement de la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale**

Les activités suivantes seront mises en œuvre :

Activité 4.3.1 : Mise en place d'un cadre institutionnel de coordination favorable à la création, au développement et au suivi de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux

Activité 4.3.2 : Développer des curricula de formation sur la filière riz.

*Activité 4.3.1 : Mise en place d'un cadre institutionnel de coordination favorable à la création, au développement et au suivi de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux*

Pour ce faire, il s'agira de :

- ⇒ identifier les métiers sur les différents maillons de la chaîne de valeur riz ;
- ⇒ accompagner les jeunes formés dans la filière à s'installer dans les bassins de production ;
- ⇒ renforcer les capacités managériales et entrepreneuriales des jeunes ruraux pour accroître la productivité et la compétitivité ;
- ⇒ mettre en réseau les promoteurs de plateformes e-agriculture avec les OPA dans les bassins rizicoles.

*Activité 4.3.2 : Développer des curricula de formation sur la filière riz à différents niveaux et sur différents maillons*

Pour ce faire, il s'agira de :

- ⇒ actualiser/développer des curricula de formation sur la filière riz ;
- ⇒ développer des curricula de formation sur la filière riz dans les Instituts d'enseignement secondaire et universitaires;
- ⇒ négocier des voyages d'échanges axés sur la riziculture ;
- ⇒ faciliter l'octroi des bourses.

## **CHAPITRE IV : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION**



## Structure de gouvernance et de mise en œuvre

La SDR 2022-2030 est mise en œuvre dans le cadre global de la Stratégie Nationale de Développement 2030 et spécifiquement de la SDSR/PNIA 2020-2030. Elle sera pilotée par cette dernière. Dans le budget programme du MINADER, l'activité « Soutien à la production de la filière riz » dépend de l'action « Amélioration de la productivité et de la production des filières céréales » et du programme 184 intitulé « productivité et production des filières agricoles ». Les interventions spécifiques à la filière riz ressortent sous forme de tâches exécutées par les projets. S'agissant des interventions transversales telles que la mise à jour du cadre réglementaire, le renforcement de capacités, la structuration, l'attractivité de la filière pour le secteur privé etc., elles sont budgétées et suivies dans le cadre des différents programmes.

La SDSR/PNIA est suivie par la sous-commission rurale du Comité National de Suivi et Évaluation de la mise en œuvre de la SND30. Les rapports semestriels/annuels présentés à la sous-commission sont une consolidation faite sur la base des rapports de performance des administrations et des unités de mise en œuvre des structures respectives. Pour ce qui est des partenaires techniques et financiers intervenant dans la filière (JICA, Banque Mondiale, FIDA, BAD...), ils pourront être invités en cas de besoin en fonction des nécessités.

La mise en œuvre de certaines activités de la SDR 2022-2030 mobilisera d'autres administrations et structures (ministères sectoriels, missions d'aménagement et de développement, Collectivités Territoriales Décentralisées, société civile, secteur privé, partenaires au développement) concernées par la filière riz.

## Zones d'interventions prioritaires

La mise en œuvre de la SDR se conformera aux orientations du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNADDT) et des schémas régionaux et plans locaux. Des Pôles de Développement Rizicole (PDR) seront identifiés par regroupement des bassins de production existants: la Plaine Logone & Chari ; la Vallée de la Bénoue ; la Vallée du Noun ; la Plaine de Magba ; la Plaine de Mbô ; le Bassin du Mbam ; la Vallée de la Sanaga ; la Vallée de Menchum ; la Vallée de Bu ; la Plaine d'Essimbi ; le Bassin d'Akwaya ; le Bassin du Haut Nyong ; le Bassin d'Ebolowa et la Plaine de Ndop auxquels s'ajouteront les superficies irrigables situées dans l'aval des barrages hydroélectriques existants ou planifiés .

Selon les possibilités d'aménagement au sein de ces pôles, des systèmes de production irrigués seront privilégiés parce que plus productifs et moins impactés par les changements climatiques.

## Risques et mesures d'atténuation

D'une manière générale, la SDR 2022-2030 interagira avec la protection et la valorisation des ressources naturelles à deux niveaux : (i) la diminution de la pression des populations rurales sur les ressources naturelles grâce aux nouvelles perspectives d'intensification durable de la production et (ii) l'encadrement technique en matière de bonnes pratiques agroécologiques et d'adaptation aux changements climatiques qui va créer les conditions d'une meilleure gestion des ressources naturelles.

**Tableau 5: Matrice d'évaluation des risques et des mesures d'atténuation**

| Risques   | Probabilité du risque | Impact du risque | Mesures d'atténuation   | Niveau du Risque |
|---|-----------------------|------------------|---|------------------|
| <b>Premier niveau : risques contextuels</b>   |                       |                  |   |                  |
| Persistance des conflits armés dans certains bassins à fort potentiel (cas des régions de l'Extrême-nord, du Nord-Ouest et du Sud- Ouest)                 | Probable              | Majeur           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de reconstruction visant une réduction de la précarité des couches vulnérables.</li> </ul>   | Élevé            |
| Changements climatiques   | Probable              | Significatif     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques (AIC) ;</li> <li>Priorisation des systèmes de production sous maîtrise d'eau (irrigués)</li> <li>Mise à disposition d'informations agrométéorologiques de qualité.</li> <li>Actions liées à la croissance verte.</li> </ul>                 | Mineur           |
| Persistance des crises économiques et financières internationales (crise énergétiques / volatilité des cours mondiaux des intrants et produits agricoles) | Probable              | Majeur           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des technologies alternatives (engrais organiques etc.)</li> </ul>  | Élevé            |
| Occurrence de crises sanitaires (type pandémie Covid-19)  | Probable              | Significatif     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le e-commerce, e-vulgarisation etc.</li> </ul>  | Moyen            |
| Nuisance environnementale potentielle de la SDR   | Peu probable          | Mineur           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Étude IES ;</li> <li>Développement de bonnes pratiques</li> </ul>  | Mineur           |
| <b>Deuxième niveau : risques liés à la programmation et risques budgétaires</b>   |                       |                  |   |                  |
| Faible capacité institutionnelle et humaine des acteurs pour une planification des projets  | Probable              | Majeur           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des acteurs nationaux : formations, etc. ;</li> <li>Amélioration continue de la GAR et de la mise en œuvre des chaînes PPBS</li> </ul>  | Mineur           |
| <b>Troisième niveau : risques institutionnels</b>   |                       |                  |   |                  |
| Coordination insuffisante des interventions sur les priorités de la SDR   | Probable              | Majeur           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue régulière des cadres de concertation, de pilotage et d'orientation au niveau national et régional ;</li> <li>Organisation de revues sectorielles thématiques sur le riz</li> </ul>   | Mineur           |
| Conflits d'usage liés à l'accès des ressources naturelles   | Probable              | Majeur           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurisation de l'accès au foncier pour toutes les catégories de producteurs ;</li> <li>Poursuite du transfert des compétences de gestion des ressources naturelles aux CTD et aux communautés de base.</li> <li>Mise en œuvre du code rural et formulation de la Loi d'Orientation Agricole (LOA).</li> </ul> | Moyen            |

Source : MINADER

## **CHAPITRE V : COUTS ET FINANCEMENT DE LA SDR 2022-2030**

Le chiffrage s'est effectué en trois étapes successives : (i) l'estimation détaillée des besoins d'investissement dans la filière, (ii) l'identification des engagements en cours d'implémentation dans le cadre des projets soutenus par divers partenaires et le gouvernement, (iii) l'évaluation des besoins financiers additionnels à mobiliser (gaps) pour l'atteinte des cibles de production calculées sur la période 2023- 2030.

L'étude menée en 2018 par AfricaRice dans le cadre de l'initiative CIPRISSA (Continental Investment Plan for accelerating Rice Self-Sufficiency in Africa) dont le Cameroun était l'un des 10 pays cibles a été capitalisée ; ainsi que les réformes en cours dans le secteur rural camerounais dont la nouvelle approche de subvention des producteurs agricoles en intrants par le truchement des bons d'achats électroniques.

En termes d'investissements nouveaux pour atteindre son autosuffisance en riz, l'étude avait notamment relevé que des 275 millions de dollars d'investissements requis entre 2018 et 2025 (près de 175 milliards de FCFA au cours actuel), 77,5 % devaient être consacrés à l'irrigation et 22,5% à d'autres types de dépenses comprenant : (i) la subvention des engrais pour les riziculteurs, (ii) l'acquisition de machines et équipement, (iii) la production et la distribution des semences ; (iv) le transfert des technologies et le renforcement des capacités ; (v) l'appui à la commercialisation.

## Évaluation des Coûts de mise en œuvre

Avec l'hypothèse que les superficies aménagées et /ou réhabilitées pour le riz irrigué font l'objet d'une double culture annuelle, avec une intensité culturale de 0.8, les objectifs et cibles de production du riz jusqu'en 2030 sont les suivants :

**Tableau 6:récapitulatif des projections de productions et des besoins de consommation**

| Estimation de la production      | 2023        | 2024        | 2025        | 2026        | 2027        | 2028        | 2029        | 2030        |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Production riz paddy (en tonne)  | 450 000     | 545 000     | 643000      | 729000      | 815 000     | 900000      | 986 000     | 1 100 000   |
| Production riz blanc (en tonne)  | 315 500     | 382 500     | 450 000     | 510 000     | 570 000     | 630 000     | 690 000     | 750 000     |
| Besoin de consommation (tonne)   | 637 000     | 655 000     | 673 000     | 693 000     | 714 000     | 732 000     | 753 000     | 772 000     |
| <b>Taux d'autosuffisance (%)</b> | <b>49,5</b> | <b>58,4</b> | <b>66,9</b> | <b>73,6</b> | <b>79,8</b> | <b>86,1</b> | <b>91,6</b> | <b>97,2</b> |

*Source: calculs, Task-Force SDR 2022-2030*

Pour atteindre l'objectif de production de 750 000<sup>6</sup> tonnes de riz blanc à l'horizon 2030, le Cameroun devra disposer d'ici 2030 pour ce qui est de la superficie du Riz irrigué de 77 000ha, 33 000 ha de superficie de bas-fond et 50 000 ha pour le riz de plateau. Les investissements cumulés représentent à cet effet **742 milliards de FCFA** dans lesquels les aménagements sont évalués **575 milliards de FCFA**.

<sup>6</sup> (7

Les autres dépenses sont relatives à : l'acquisition des intrants agricoles, les activités d'accompagnement de la recherche, les équipements de production, de stockage et de transformation et les autres activités comprenant l'appui à la structuration et le renforcement des capacités des riziculteurs, les études, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la SDR représentent **167 milliards de FCFA**.

## Inventaire des financements en cours ou acquis

Le tableau 7 ci-dessous présente l'ensemble des investissements déjà acquis et encours de démarrage dans la filière sur la période 2022-2028. Ceux-ci sont estimés à environ **357 milliards** de FCFA et devraient permettre d'atteindre une production de 350 000 tonnes de riz marchand en 2025 et 450 500 tonnes en 2030.

**Tableau 7: investissement acquis et en cours de démarrage dans la filière riz de 2022-2030**

| Nom et Acronyme   | Objectif   | Zone d'intervention   | Durée prévisionnelle     | Source de financement    | Coûts (en millions FCFA) |
|---|--|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Ferme pilote de riziculture irriguée d'Avangane, (FPRIA-C)  | Mise en place d'un centre de recherche mécanisé en riziculture et augmenter les revenus et les aptitudes des agriculteurs à travers la culture du riz et transférer les technologies | Région du Centre/<br>Département de la Haute Sanaga             | Permanent                | Gouvernement du Cameroun | 1 400                    |
| Projet d'appui au développement des filières agricoles, Phase II (PADFA II)                         | Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles   | Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Ouest | 15/04/2021 au 31/03/2027 | FIDA                     | 20 510                   |
| Projet de Développement de la Riziculture Irriguée et Pluviale (PRODERIP)                           | Améliorer la production de paddy et la qualité du riz décortiqué dans les zones cibles   | Régions du Centre, du Sud, de l'Est et du Nord-Ouest            | 2016-2022 (2023-2028)    | JICA                     | 4 200                    |
| Projet de développement rural du Mont Mbappit, Phase II (PDRM II)                                   | Améliorer les conditions de vie des populations rurales du Noun augmenter la production, la productivité et la valeur ajoutée agricoles (riz, manioc, maïs, tomate et patate)        | Région de l'Ouest,<br>Département du Noun                       | 19/01/2017<br>31/12/2022 | BID                      |                          |
| Projet de développement de la chaîne de valeur du riz (PD-CVR)                                      | Contribuer à augmenter la production locale de riz de qualité  | Régions du Nord-Ouest, de l'Ouest                               | 2023-2028                | BID                      | 52 000                   |
| Projet d'aménagement et de valorisation des investissements de la vallée de la Bénoué (Viva Bénoué) | Promouvoir la gestion rationnelle et durable de l'eau et de veiller à la sécurité du barrage de Lagdo, et de Promouvoir  | Région du Nord  | 2020-2027                | Banque Mondiale          | 130 000                  |

| Nom et Acronyme  | Objectif   | Zone d'intervention                              | Durée prévisionnelle    | Source de financement | Coûts (en millions FCFA) |
|--|--|--|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
|  | l'appui-conseil, le développement de partenariats d'affaires et les innovations technologiques dans la gestion dudit bassin                      |  |                         |                       |                          |
| Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements dans la vallée du Logone (VIVA Logone) | Promouvoir les services d'irrigation et de drainage durables et améliorer la production agricole dans les zones irriguées de la vallée du Logone | Région de l'Extrême-Nord/ Périphérie de la SEMRY |                         | Banque Mondiale       | 130 000                  |
| Agricultural Infrastructure and Value chain Development Project of the South West Region (AIVDP)   | Contribute to inclusive growth through enhanced agricultural productivity and value chain development in   | The South West Region                            | 09/04/2019 à 08/04/2024 | BAD                   | 13 500                   |
| Programme d'appui au renforcement de la Production agricole au Cameroun (PARPAC)                   | Subventionner les semences, les engrais et les produits phytosanitaires  | Tout le pays                                     | 2022 à 2024             | BAD                   | 5 138                    |

**Source :** MINADER

Le tableau 8 ci-dessous schématise le positionnement desdites interventions en cours par maillons de filière et par nature de l'intervention

**Tableau 8: répartition de ces investissements par maillons de la filière et par nature de l'intervention**

|  | Politique | Infrastructure                         | Capacités humaines                                | Fourniture ou soutien                              | Information / connaissances                                |
|--|-----------|--|---|--|--|
| <b>Semences</b>                                |           | PADFA II<br>PRODERIP<br>FPRIA-C        | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PRODERIP<br>FPRIA-C | PARPAC<br>AIVDP<br>PADFA II<br>PRODERIP            | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PADFA II<br>PRODERIP<br>IRAD |
| <b>Engrais</b>                                 |           |  | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué                        | PARPAC<br>VIVA Logone                              | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>IRAD                         |
| <b>Gestion de l'eau</b>                        |           | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PDCVR    | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué                        | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PDRM II<br>PADFA II  | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué                                 |
| <b>Recherche et diffusion des technologies</b> |           | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PDCVR    | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PADFA II            | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PADFA II<br>PRODERIP | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PADFA II<br>PRODERIP<br>IRAD |
| <b>Mécanisation</b>                            |           | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PRODERIP | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PRODERIP            | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PRODERIP             | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PRODERIP                     |
| <b>Amélioration de la qualité</b>              |           | PDCVR<br>PADFA II<br>PRODERIP          | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PRODERIP            | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PRODERIP             | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué                                 |
| <b>Accès au marché</b>                         |           | PDCVR<br>PADFA II                      | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PRODERIP            | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PDRM II              | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué<br>PRODERIP                     |
| <b>Accès au crédit</b>                         |           | PDCVR                                  |   | VIVA Logone  | VIVA Logone<br>VIVA Bénoué                                 |
| <b>Politique générale</b>                      |           |  |   |  |  |

Source : MINADER

## Évaluation des besoins en financements additionnels (Gaps)

Les cibles d'objectifs en riz blanc étant respectivement de 450 000 tonnes en 2025 et 750 000 tonnes en 2030, les financements à mobiliser doivent permettre une production additionnelle en riz blanc de 100 000 tonnes en 2025 et 300 000 tonnes en 2030. Ainsi, en se basant sur l'hypothèse de production des différentes écologies similaires à celle des financements acquis, ceci revient à développer :

- 20 000 ha pour la production de riz de plateau ;
- 13 000 ha pour le riz de bas-fond ;
- 27 000 ha pour le riz irrigué.

Ce qui représente environ **385 milliards** de FCFA à rechercher dont 298 milliards pour les périmètres irrigués et 877 milliards pour les autres biens et services.

## Rentabilité potentielle de la SDR 2022/2030

Ainsi que le montre le tableau suivant, la couverture des besoins de consommation en riz par les seules importations se monteraient **1548 milliards de FCFA** entre 2023 et 2030. Soit une sortie de devises estimée annuellement à plus de 193,5 milliards de FCFA. Cependant avec la mise en œuvre de la SDR, la Valeur de la production cumulée est évaluée à **1182 en milliards de FCFA** ; ce qui représente un gain de 440 en milliards de FCFA soit 55 milliards par an.

**Tableau 9: rentabilité potentielle de la SDR 2022-2030**

| Estimation de la production                 | 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027    | 2028    | 2029    | 2030    |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Production riz blanc (en tonne)             | 315 500 | 382 500 | 450 000 | 510 000 | 570 000 | 630 000 | 690 000 | 750 000 |
| Besoin de consommation (tonne)              | 637 000 | 655 000 | 673 000 | 693 000 | 714 000 | 732 000 | 753 000 | 772 000 |
| Importation en milliards de FCFA            | 175 175 | 180 125 | 185 075 | 190 575 | 196 350 | 201 300 | 207 075 | 212 300 |
| Valeur de la production en milliard de FCFA | 86 762  | 105 187 | 123 750 | 140 250 | 156 750 | 173 250 | 189 750 | 206 250 |

*Source: calculs, Task-Force SDR 2022-2030*

<sup>7</sup> Selon la nomenclature de l'étude CIPRISSA d'AfricaRice, 77,5% des investissements du Cameroun sur la filière devraient porter sur les infrastructures hydriques et 22,5 sur les autres types de dépenses



## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Cadre logique détaillé

Tableau 10: cadre logique détaillé

| Objectifs/Indicateurs  | Source  |
|--|---------|
| <b>Objectif Global : Accroître substantiellement la production, la compétitivité du riz camerounais, améliorer le solde de la balance commerciale et booster le développement économique</b> |         |
| Taux de dépendance par rapport aux importations alimentaires   | INS     |
| Taux de décortilage  | MINADER |
| Nombre d'emplois créés dans la filière   | INS     |
| <b>Objectif Spécifique 1 (OS1) : Accroissement durable de la production et de la productivité de la filière rizicole</b>   |         |
| Productions du riz pluvial (Riz paddy) par an en tonnes  | MINADER |
| Rendements du riz pluvial (t/ha)   | MINADER |
| Productions du riz de bas-fonds (Riz paddy) en tonnes  | MINADER |
| Rendements du riz de bas-fonds (t/ha)  | MINADER |
| Productions (en tonnes) du riz irrigué   | MINADER |
| Rendements du riz irrigué (t/ha)   | MINADER |
| Productions (en tonnes) du riz paddy   | MINADER |
| Rendements du riz (t/ha)   | MINADER |
| Semence pré- base du riz pluvial   | IRAD    |
| Semence pré- base du riz irrigué   | IRAD    |
| Semence pré- base du riz de bas-fonds  | IRAD    |
| Semence certifiée du riz pluvial   | MINADER |
| Semence certifiée du riz irrigué   | MINADER |
| Semence certifiée du riz de bas fond   | MINADER |

| <b>Objectif Spécifique 2 (OS2) : Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et de l'accès aux facteurs de production et aux marchés dans la filière rizicole</b> |                               |
|---|-------------------------------|
| Pourcentage des pertes post-récolte dans la filière   | MINADER/CTD                   |
| Taux de mécanisation agricole dans la filière   | MINADER                       |
| Superficies des terres agricoles aménagées du riz pluvial (ha)  | MINEPAT/MINADER/CTD           |
| Superficies des terres agricoles aménagées du riz irrigué (ha)  | MINEPAT/MINADER/CTD           |
| Superficies des terres agricoles aménagées du riz de bas fond (ha)  | MINEPAT/MINADER/CTD           |
| Volume de crédits accordés aux acteurs de la filière  | MINFI/MINEPAT/MINADER         |
| Capacité des unités de stockage installées  | MINADER/MINEPAT/CTD           |
| <b>Objectif Spécifique 3 (OS3) : Renforcement de la résilience des systèmes de production, de la filière rizicole face aux chocs</b>  |                               |
| Nombre de rapports sur la mise en œuvre du plan directeur produit   | MINADER                       |
| Nombre d'exploitations rizicoles utilisant les pratiques d'agriculture climato intelligente   | MINADER                       |
| <b>Objectif Spécifique 4 (OS4) : Amélioration de la gouvernance et du capital humain des acteurs dans la filière</b>  |                               |
| Nombre d'interprofessions dans la filière mises en place  | MINADER                       |
| Nombre de producteurs ayant accès aux services financiers   | MINADER                       |
| Nombre de producteurs sur l'accès aux services de vulgarisation   | MINADER                       |
| Pourcentage de jeunes bénéficiant de nouvelles opportunités d'emploi dans la filière  | MINADER                       |
| Part des dépenses publiques de la filière dans le budget de l'État  | MINFI/MINEPAT/MINADER         |
| Aide Publique au Développement décaissée pour le développement de la filière  | MINEPAT/MINADER               |
| Nombre cumulé de partenariats public- privé (PPP) qui sont mis en œuvre dans la filière   | MINEPAT/MINADER               |
| Existence d'une instance de coordination multi-acteurs fonctionnelle  | Secrétariat Technique Filière |
| Nombre de revues organisées   | Secrétariat Technique Filière |

Source : MINADER

## Annexe 2 : Plan d'action détaillé

**Tableau 11: Plan d'action détaillé**

| Actions  | Activités   | Responsable Opérationnel |
|--|---|--------------------------|
| <b>Axe n°1 : Accroissement durable de la production et de la productivité</b>  |   |                          |
| <b>Action 1.1 : Amélioration de l'accès aux semences</b>   | Activité 1.1.1. : Maintenance des ressources génétiques                                     | IRAD                     |
|  | Activité 1.1.2. : Production et distribution des semences de qualité                        | DDA                      |
|  | Activité 1.1.3. : Contrôle permanent qualité  | DRCQ                     |
| <b>Action 1.2 : Appui à l'amélioration de la production</b>  | Activité 1.2.1. : Approvisionnement en engrais  | DDA                      |
|  | Activité 1.2.2. : Protection phytosanitaire et lutte contre les ravageurs                   | DDA/DRCQ                 |
|  | Activité 1.2.3. : Appui conseil et vulgarisation  | DOPA                     |
|  | Activité 1.2.4. : Accompagnement des moyennes et grandes exploitations agricoles            | DOPA/DEPC                |
| <b>Axe n°2 : Amélioration des infrastructures de l'accès aux facteurs de production et aux marchés dans les zones à fort potentiel rizicole</b>              |   |                          |
| <b>Action 2.1. : Développement, gestion des infrastructures et ressources de production</b>  | Activité 2.1.1. : Désenclavement des bassins rizicoles                                      | DGRCV/CTD                |
|  | Activité 2.1.2. : Formulation d'un plan de valorisation des bassins rizicoles               | DGRCV                    |
|  | Activité 2.1.3. : Réhabilitation, amélioration et aménagement des périmètres hydroagricoles | DGRCV/CTD                |
| <b>Action 2.2. : Post-récolte et commercialisation du riz</b>  | Activité 2.2.1. : Appui à la réalisation des opérations post récoltes                       | DGRCV/CTD/Projets Riz    |
|  | Activité 2.2.2. : Appui au stockage   | DGRCV/CTD/Projets Riz    |
|  | Activité 2.2.3. : Appui à la transformation   | DGRCV/CTD/Projets Riz    |
|  | Activité 2.2.4. : Appui à la commercialisation  | DGRCV/CTD/Projets Riz    |
| <b>Axe n°3 : Renforcement de la résilience des systèmes de production de la filière rizicole pour faire face aux changements climatiques et autres chocs</b> |   |                          |
| <b>Action 3.1. Formulation d'un Plan Directeur pour la gestion des</b>   | Activité 3.1.1. : Gestion des ressources en terres  | DDL/CTD/Projets Riz      |
|  | Activité 3.1.2. : Gestion des ressources en eau   | DDL/CTD/Projets Riz      |

| Actions   | Activités  | Responsable Opérationnel |
|---|--|--------------------------|
| ressources en terres et en eau  |  |                          |
| Action 3.2. Renforcement de la résilience des systèmes de production rizicoles        | Activité 3.2.1. : Gestion durable de la fertilité des sols   | DDL/CCA/Projets Riz      |
|   | Activité 3.2.2. : Utilisation de l'information climatique  | DDL/CCA/Projets Riz      |
|   | Activité 3.2.3. : Promotion de la riziculture climato-intelligente   | DDL/CCA/Projets Riz      |
| <b>Axe n°4 : Gouvernance dans la SDR</b>  |  |                          |
| Action 4.1. Coordination et suivi et évaluation des interventions                     | Activité 4.1.1 : Mise en place d'un cadre institutionnel efficace et efficient de la filière riz   | DEPC/DAJ                 |
|   | Activité 4.1.2 : Élaboration d'un cadre réglementaire sur la politique de commercialisation du riz   | MINCOM/DRCQ/DAJ          |
|   | Activité 4.1.3 : Mise en place d'un cadre de financement incitatif de la filière riz   | DEPC                     |
|   | Activité 4.1.4 : Mise en place d'une plateforme digitale de suivi et gestion de la filière   | DESA/DEPC/CELTIQUE       |
| Action 4.2. Amélioration de l'attractivité de la filière pour le secteur privé        | Activité 4.2.1.: Renforcement du cadre réglementaire régissant l'activité semencière   | DDA/DRCQ/DAJ             |
|   | Activité 4.2.2.: Facilitation de l'accès du riz local aux marchés domestique et sous régional  | DRCQ/DEPC                |
|   | Activité 4.2.3.: Amélioration de l'accès des privés aux facteurs de production (terre, eau)  | DEPC/DDA/DGRCV           |
| Action 4.3. Renforcement de la formation professionnelle agricole et entrepreneuriale | Activité 4.3.1.: Mise en place d'un cadre institutionnel de coordination favorable à la création, au développement et au suivi de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux | SG/DEPC                  |
|   | Activité 4.3.2.: Développer des curricula de formation sur la filière riz  | DEFACC                   |

Source : MINADER

## Annexe 3 : Évolution de la production désagrégée selon le système de production et par rendement (riz irrigué, riz pluvial de bas fond, riz pluvial de plateaux)

**Tableau 12: évolution de la production désagrégée selon le système de production et par rendement (riz irrigué, riz pluvial de bas fond ; riz pluvial de plateaux).**

| Désignations                | Unités                        | 2023           | 2024           | 2025           | 2026           | 2027           | 2028           | 2029           | 2030             |
|-----------------------------|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| <b>Production Riz Paddy</b> | Pluvial de plateau (tonnes)   | 45 000         | 54 500         | 64 300         | 72 900         | 81 500         | 90 000         | 98 600         | 110 000          |
|                             | Pluvial de Bas-Fonds (tonnes) | 90 000         | 109 000        | 128 600        | 145 800        | 163 000        | 180 000        | 197 200        | 220 000          |
|                             | Irrigué (tonnes)              | 315 000        | 381 500        | 450 100        | 510 300        | 570 500        | 630 000        | 690 200        | 770 000          |
| <b>Total</b>                |                               | <b>450 000</b> | <b>545 000</b> | <b>643 000</b> | <b>729 000</b> | <b>815 000</b> | <b>900 000</b> | <b>986 000</b> | <b>1 100 000</b> |
| <b>Production Riz Blanc</b> | Pluvial de plateau (tonnes)   | 31 550         | 38 250         | 45 000         | 51 000         | 57 000         | 63 000         | 69 000         | 75 000           |
|                             | Pluvial de Bas-Fonds (tonnes) | 63 100         | 76 500         | 90 000         | 102 000        | 114 000        | 126 000        | 138 000        | 150 000          |
|                             | Irrigué (tonnes)              | 220 850        | 267 750        | 315 000        | 357 000        | 399 000        | 441 000        | 483 000        | 525 000          |
| <b>Total</b>                |                               | <b>315 500</b> | <b>382 500</b> | <b>450 000</b> | <b>510 000</b> | <b>570 000</b> | <b>630 000</b> | <b>690 000</b> | <b>750 000</b>   |

Source : MINADER

## Annexe 4 : Besoins en intrants

**Tableau 13: besoins en intrants**

| Besoins                           | Années        |               |               |               |               |               |               |               |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                   | 2 023         | 2 024         | 2 025         | 2 026         | 2 027         | 2 028         | 2 029         | 2 030         |
| Qté semence (pluvial) en tonne    | 750 000       | /             | /             | 750 000       | /             | /             | 750 000       | /             |
| Qté semence (irrigué) en tonne    | 1 575 000     | /             | /             | 1 575 000     | /             | /             | 1 575 000     | /             |
| Qté semence (Bas Fond) en tonne   | 562 500       | /             | /             | 562 500       | /             | /             | 562 500       | /             |
| Qté semence (total) en tonne      | 2 887 500     | /             | /             | 2 887 500     | /             | /             | 2 887 500     | /             |
| Cout semence (pluvial) en FCFA    | 1 500 000 000 | /             | /             | 1 500 000 000 | /             | /             | 1 500 000 000 | /             |
| Cout semence (irrigué) en FCFA    | 3 150 000 000 | /             | /             | 3 150 000 000 | /             | /             | 3 150 000 000 | /             |
| Cout semence (Bas Fond) en FCFA   | 1 125 000 000 | /             | /             | 1 125 000 000 | /             | /             | 1 125 000 000 | /             |
| Cout semence (total) en FCFA      | 5 775 000 000 | /             | /             | 5 775 000 000 | /             | /             | 5 775 000 000 | /             |
| Quantité Urée (pluvial) en tonne  | 1 500 000     | 1 500 000     | 1 500 000     | 1 500 000     | 1 500 000     | 1 500 000     | 1 500 000     | 1 500 000     |
| Quantité Urée (irrigué) en tonne  | 3 150 000     | 3 150 000     | 3 150 000     | 3 150 000     | 3 150 000     | 3 150 000     | 3 150 000     | 3 150 000     |
| Quantité Urée (Bas Fond) en tonne | 1 125 000     | 1 125 000     | 1 125 000     | 1 125 000     | 1 125 000     | 1 125 000     | 1 125 000     | 1 125 000     |
| Quantité Urée (total) en tonne    | 5 775 000     | 5 775 000     | 5 775 000     | 5 775 000     | 5 775 000     | 5 775 000     | 5 775 000     | 5 775 000     |
| Cout Urée (pluvial) en FCFA       | 1 350 000 000 | 1 350 000 000 | 1 350 000 000 | 1 350 000 000 | 1 350 000 000 | 1 350 000 000 | 1 350 000 000 | 1 350 000 000 |

| Besoins                      | Années        |               |               |               |               |               |               |               |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                              | 2 023         | 2 024         | 2 025         | 2 026         | 2 027         | 2 028         | 2 029         | 2 030         |
| Cout Urée (irrigué) en FCFA  | 2 835 000 000 | 2 835 000 000 | 2 835 000 000 | 2 835 000 000 | 2 835 000 000 | 2 835 000 000 | 2 835 000 000 | 2 835 000 000 |
| Cout Urée (Bas Fond) en FCFA | 1 012 500 000 | 1 012 500 000 | 1 012 500 000 | 1 012 500 000 | 1 012 500 000 | 1 012 500 000 | 1 012 500 000 | 1 012 500 000 |
| Cout urée (total) en FCFA    | 5 197 500 000 | 5 197 500 000 | 5 197 500 000 | 5 197 500 000 | 5 197 500 000 | 5 197 500 000 | 5 197 500 000 | 5 197 500 000 |
| Qte NPK (pluvial) en tonne   | 3 000 000     | 3 000 000     | 3 000 000     | 3 000 000     | 3 000 000     | 3 000 000     | 3 000 000     | 3 000 000     |
| Qte NPK (irrigué) en tonne   | 6 300 000     | 6 300 000     | 6 300 000     | 6 300 000     | 6 300 000     | 6 300 000     | 6 300 000     | 6 300 000     |
| Qte NPK (Bas Fond) en tonne  | 2 250 000     | 2 250 000     | 2 250 000     | 2 250 000     | 2 250 000     | 2 250 000     | 2 250 000     | 2 250 000     |
| Qté NPK (total) en tonne     | 11 550 000    | 11 550 000    | 11 550 000    | 11 550 000    | 11 550 000    | 11 550 000    | 11 550 000    | 11 550 000    |
| Cout NPK (pluvial) en FCFA   | 2 520 000 000 | 2 520 000 000 | 2 520 000 000 | 2 520 000 000 | 2 520 000 000 | 2 520 000 000 | 2 520 000 000 | 2 520 000 000 |
| Cout NPK (irrigué) en FCFA   | 5 292 000 000 | 5 292 000 000 | 5 292 000 000 | 5 292 000 000 | 5 292 000 000 | 5 292 000 000 | 5 292 000 000 | 5 292 000 000 |
| Cout NPK (Bas Fond) en FCFA  | 1 890 000 000 | 1 890 000 000 | 1 890 000 000 | 1 890 000 000 | 1 890 000 000 | 1 890 000 000 | 1 890 000 000 | 1 890 000 000 |
| Cout NPK (total) en FCFA     | 9 702 000 000 | 9 702 000 000 | 9 702 000 000 | 9 702 000 000 | 9 702 000 000 | 9 702 000 000 | 9 702 000 000 | 9 702 000 000 |

Source : MINADER



## Annexe 5 : Coûts détaillés <sup>8</sup>

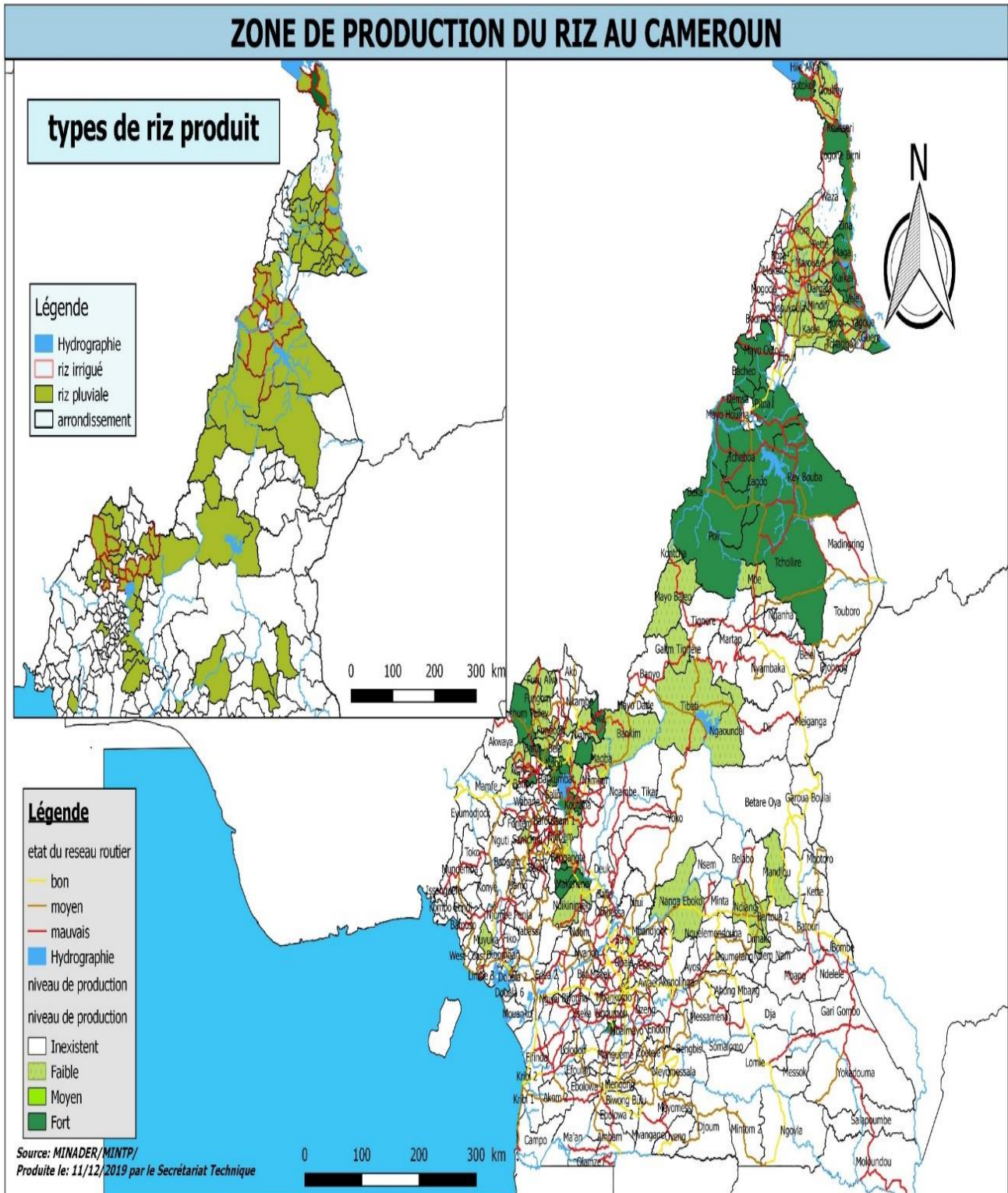
**Tableau 14:couts détaillés**

| Investissements (en FCFA)   | Années                 |                       |                       |                        |                        |                       |                       |                       | TOTAL(x1000)           |
|---|------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
|   | 2023                   | 2024                  | 2025                  | 2026                   | 2027                   | 2028                  | 2029                  | 2030                  |                        |
| Aménagements des terres   | 263 985 792 000        | 27 498 520 000        | 27 498 520 000        | 82 495 560 000         | 82 495 560 000         | 27 498 520 000        | 27 498 520 000        | 10 999 408 000        | <b>549 970 400 000</b> |
| Production de Semences  | 21 369 600 000         | 2 226 000 000         | 2 226 000 000         | 6 678 000 000          | 6 678 000 000          | 2 226 000 000         | 2 226 000 000         | 890 400 000           | <b>44 520 000 000</b>  |
| Subvention des engrais et pesticides  | 17 808 000 000         | 1 855 000 000         | 1 855 000 000         | 5 565 000 000          | 5 565 000 000          | 1 855 000 000         | 1 855 000 000         | 742 000 000           | <b>37 100 000 000</b>  |
| Infrastructures et mécanisation   | 51 643 200 000         | 5 379 500 000         | 5 379 500 000         | 16 138 500 000         | 16 138 500 000         | 5 379 500 000         | 5 379 500 000         | 2 151 800 000         | <b>107 590 000 000</b> |
| Renforcement des centres de formation   | 106 848 000            | 11 130 000            | 11 130 000            | 33 390 000             | 33 390 000             | 11 130 000            | 11 130 000            | 4 452 000             | <b>222 600 000</b>     |
| Renforcement des capacités  | 249 312 000            | 25 970 000            | 25 970 000            | 77 910 000             | 77 910 000             | 25 970 000            | 25 970 000            | 10 388 000            | <b>519 400 000</b>     |
| Structuration de la filière   | 249 312 000            | 25 970 000            | 25 970 000            | 77 910 000             | 77 910 000             | 25 970 000            | 25 970 000            | 10 388 000            | <b>519 400 000</b>     |
| Marketing et développement des systèmes d'information   | 534 240 000            | 55 650 000            | 55 650 000            | 166 950 000            | 166 950 000            | 55 650 000            | 55 650 000            | 22 260 000            | <b>1 113 000 000</b>   |
| La recherche et l'innovation  | 35 616 000             | 3 710 000             | 3 710 000             | 11 130 000             | 11 130 000             | 3 710 000             | 3 710 000             | 1 484 000             | <b>74 200 000</b>      |
| Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie (0,5% investissement : coordination, supervision, suivi/évaluation) | 178 080 000            | 18 550 000            | 18 550 000            | 55 650 000             | 55 650 000             | 18 550 000            | 18 550 000            | 7 420 000             | <b>371 000 000</b>     |
| <b>GRAND TOTAL</b>  | <b>356 160 000 000</b> | <b>37 100 000 000</b> | <b>37 100 000 000</b> | <b>111 300 000 000</b> | <b>111 300 000 000</b> | <b>37 100 000 000</b> | <b>37 100 000 000</b> | <b>14 840 000 000</b> | <b>742 000 000 000</b> |

*Source :MINADER*

<sup>8</sup> NPK :Azote Phosphore Potassium

## Annexe 6 : Zone de production du Riz au Cameroun



Source : MINADER

## BIBLIOGRAPHIE

- AfricaRice (2018)** : Continental Investment Plan for Accelerating Rice Sufficiency in Africa (CIPRISSA);
- AfricaRice, (2011)** : Une nouvelle Stratégie de la recherche rizicole pour le développement de l'Afrique et Rapport annuel 2011 ;
- AfricaRice, (2011)**: Trends in Sub-Saharan Africa. Cotonou, Bénin, 31 p ;
- CARD, 2021** : Impacts potentiels du COVID-19 sur la production et l'offre de riz en Afrique et options politiques. Note politique à l'attention des parties prenantes de la CARD
- C2D/PAR/RIZ/IRAD (2016)** : Diagnostic survey of the rice value chain in the western highlands of Cameroon;
- C2D/PAR/RIZ/IRAD (2016).** : Étude diagnostique de la chaîne de valeur riz dans la zone Agro écologique à Pluviométrie bimodale au Cameroun ;
- C2D/PAR/RIZ/IRAD (2016).** : Étude diagnostique de la chaîne de valeurs riz dans la zone Agro écologique de Soudano Sahélienne Cameroun ;
- CFC (2012)** : Annual Report;
- CIRAD (2013).** : Augmentation de la production et dissémination des semences améliorées au Cameroun. C2D (programme d'appui à la recherche-2013);
- DANEBAI LAMANA A. (2008)** : Crise du développement rural et les voies alternatives dans le périmètre hydro rizicole de la délégation SEMRY de Maga, Université de Ngaoundéré, mémoire de DEA en sociologie.
- ENGOLA OYEP J. (1994)** : L'introduction du marché comme mode de régulation dans un périmètre agricole d'État : la SEMRY in Georges COURADE, Le village camerounais à l'heure de l'ajustement, (pp.71-83). Paris: KARTHALA.
- FAO (2018)**: Monographic study report of the rice sector in Cameroon between 2009 and 2016
- FAO, 2006**: Brief on import surges, countries no.4, Cameroon: poultry, rice and vegetable oils, commodities and trade division, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Rome, Italy;
- FAO (2007).**: The state of food and agriculture: paying farmers for environmental services. (No38). Electronic Publishing Policy and Support Branch Communication Division FAO, Rome;
- INS (2015).** : Présentation de la quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4) de 2014. www.ins.org ;
- IRAD (2014).** : Cinquantenaire de la recherche agricole camerounaise : principaux résultats et acquis. www.iradcameroun.org ;

- KOUOSSEU J. (2004)**, Développement de la riziculture et mutations économiques et sociales dans la vallée du Logone au Nord Cameroun : Des origines à l'an 2000, Université de Yaoundé I, Thèse de Doctorat PhD.
- Malaa, D. et NZODJO, P., (2011)**, « Strengthening the availability and access to Rice Statistics for Sub-Saharan Africa; a contribution to the Emergency Rice initiative »;
- MINADER (2009)**. Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Cameroun. (MOUTURE III), MINADER/gouvernement du Cameroun;
- MINAGRI, 2002**, Agri-Stat Cameroun 009. Annuaire des statistiques du secteur agricole, Campagne 2000/2001, Ministère de l'Agriculture, Yaoundé, Cameroun ;
- MINEPAT, 2011**. Guide Méthodologique de Planification Stratégique au Cameroun ;
- MINEPAT, 2016**. Stratégie de Développement du Secteur Rural 2015-2020, 89 p.
- EPAD, 2014**. Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2014-2020), Volume 2 Annexes, 88 p.
- NEPAD, 2014**. Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2014-2020), Volume 1 Document principal, 80 p.
- NKALA P. (2012)**, Cameroun : la Plaine de Ndop ne veut plus de la culture du Riz.  
<http://ajafe.info/cameroun-la-plaine-de-ndop-ne-veut-plus-de-la-culture-du-riz/>
- PiebiepGoufo 2008**, "Evaluating the Constraints and Opportunities for Sustainable Rice Production in Cameroon"; Research Journal of Agriculture and Biological Sciences, 4(6): 734-744, 2008  
INSI net Publication;
- PRODERiP (2016)** Annual Report
- Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA) 2020-2030**
- Stratégie Nationale De Développement De La Filière Semences De Riz(SNDSR), 2015**
- Stratégie Nationale de la Mécanisation Rizicole (SNMR) ; 2017**